

Séance de lundi 14 janvier 2008

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
QUARANTE DEUXIEME SEANCE

Trente-quatrième période administrative 2004-2008

Année 2007-2008

Lundi 14 janvier 2008, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 36 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Alain Becker (rad), Steven Bill (UDC). Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (libéral), Patricia de Pury (soc), Nicolas de Pury (popvertssol), Jean Dessoulavy (rad), Philippe Etienne (lib), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Laurence Gauchat (socialiste), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), et Raymonde Wicky (soc).

Excusés : M. Daniel Domjan (rad), Mmes Maria Angela Guyot (UDC), Sandra Barbetti Buchs (popvertssol), MM. Daniel Hofer (soc), David Wintgens (soc).

Séance de lundi 14 janvier 2008

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 40^e séance du lundi 26 novembre 2007, est adopté, sous réserve des remarques à formuler auprès de la Chancellerie. Celui de la 41^e séance du lundi 3 décembre 2007 sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne les éléments suivants :

1. Dépôt en date du 20 décembre 2007, par le groupe socialiste, d'une question écrite no 07-801, demandant dans quel état d'avancement se trouve l'étude de rapprochement, voire de fusion de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (Navigation) avec la BielerseeSchiffahrts-Gesellschaft (BSG) ?
Le président précise qu'une réponse sera donnée par le Conseil communal dans le délai réglementaire.
2. Dépôt, par M. Blaise Péquignot, en date de vendredi 11 janvier 2008, à 11h40, d'une interpellation urgente concernant l'ordre de service du Conseil communal impliquant le non-remplacement durant six mois du personnel de l'administration (délai de carence) en regard de la nullité de l'amendement socialiste-popvertssol qui avait modifié l'arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2008.
Le président précise que cet objet, reçu tardivement pour figurer à l'ordre du jour de la séance de ce lundi 14 janvier 2008, sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil général de lundi 4 février 2008.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

07-024

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux de la COMUL sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat d'agglomération de la COMUL dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

07-022

Rapport du Conseil communal concernant une vente de terrain à la Commune des Ponts-de-Martel au lieu-dit « Les Prises », ainsi que la vente de l'immeuble « La Molta-Dessus 5 ».

07-023

Rapport du Conseil communal concernant la prolongation et la modification d'un droit de superficie à Plaines-Roches.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

07-301

Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

07-602

Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

07-603

Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts, concernant la cérémonie du 1^{er} mars 2007.

07-501

Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

07-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les Jeunes Rives.

07-502

Postulat du groupe popvertssol , par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

07-608

Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

07-402

Proposition de M. Blaise Péquignot, et consorts, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159^{bis} (transparence des opérations).

07-503

Postulat du groupe popvertssol, par M. Sébastien Bourquin et consorts, concernant la modération du trafic à la rue des Bercles.

07-609

Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

07-504

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

07-303

Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

07-302

Motion (postulat transformé) du groupe libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort, relative à l'amélioration de la place du Port.

07-304

Motion du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consort, relative à la retraite à la carte.

07-403

Proposition des groupes radical et libéral, dont l'urgence est demandée, par M. Blaise Péquignot, relative à la maîtrise des finances communales (équilibre budgétaire).

07-404

Proposition des groupes popvertssol et socialiste, par M. Nicolas de Pury et consorts, relative à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, par l'introduction d'un article 160 (nouveau) : fortune nette et coefficient fiscal.

07-305

Motion du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts, relative à la possibilité, pour la Ville, de transférer le service de la perception des impôts des personnes physiques à l'Etat de Neuchâtel.

07-505

Postulat du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts, relatif à la demande de l'étude de l'introduction d'un arrêté sur le frein à l'endettement et au respect de normes budgétaires pour l'établissement des budgets communaux de la Commune de Neuchâtel.

07-506

Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, relatif à l'établissement d'un catalogue des mesures structurelles prises par le Conseil communal, et présenté en annexe du budget.

Séance de lundi 14 janvier 2008

08-601

Interpellation urgente du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, intitulée "Pour un Eurofoot convivial".

Neuchâtel, les 17 décembre 2007 et 11 janvier 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Valérie Garbani

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 14 janvier 2008

Avant que le président, **M. Philippe Loup**, entame l'ordre du jour, il souligne que le Conseil général doit se prononcer sur une demande d'urgence au sujet du point **07-403** (maîtrise des finances communale).

Mme Patricia de Pury intervient :

- Le groupe socialiste ne souhaite pas que cet objet soit traité en urgence. Si, véritablement, nous avons à ce point de nombreux objets qui doivent être traités dans l'urgence, peut-être devrons-nous envisager de fixer une séance de relevée.

M. Nicolas de Pury ajoute :

- Le groupe popvertssol est relativement partagé quant à cette acceptation ou non de l'urgence.

M. Steven Bill relève :

- Le groupe UDC acceptera l'urgence.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal s'est également penché sur cette demande et vous invite à refuser l'urgence. Dans la mesure où cette proposition introduit une dimension nouvelle, avec cette majorité qualifiée, que nous connaissons certes au niveau des résolutions, mais qui n'ont pas de force obligatoire, le Conseil communal s'est adressé au Service des communes, puisque cela représente un précédent d'introduire cette notion. Ce service, compte tenu des vacances, n'a pas pu nous livrer son avis pour ce soir. Le Conseil communal peut vous répondre, mais il aurait souhaité le faire avec l'avis motivé du Service des communes et nous ne l'avons pas. Pour cette raison, le Conseil communal préfère différer le débat et pouvoir vous donner cet avis motivé.

M. Blaise Péquignot souligne :

- Puisqu'il est effectivement question de cette urgence, les motifs invoqués par le groupe socialiste ne me paraissent pas forcément pertinents. Par contre, pour ce qui est de l'avis du Conseil communal, il est vrai que cette proposition introduit un élément particulier dans le règlement qui pose une question juridique. Je conçois tout à fait que le Service des communes veuille se prononcer.

Séance de lundi 14 janvier 2008

A mon sens, la question, on pourrait y répondre ce soir, j'ai les éléments nécessaires, mais pour avoir un débat de qualité ou serein qui permette de se fonder sur un certain nombre d'arguments mûrement posés, **je retire la clause d'urgence** dès lors qu'une séance de relevée devrait s'imposer tôt ou tard.

Le président, **M. Philippe Loup**, prend acte du retrait de la demande d'urgence et informe l'assemblée que ce point sera traité dans le cadre de l'ordre du jour. Il passe à la demande d'urgence concernant le point **07-503, relatif à la circulation sur la rue des Bercles.**

Mme Marie-France Joly, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe est très partagé par rapport à cette urgence. Il y aura donc liberté de vote.

M. Sébastien Bourquin, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Si nous avons demandé l'urgence ultérieurement c'est que le dossier a évolué, vous l'avez appris dans la presse. Lors du dépôt du postulat, il était prévu d'étaler les travaux sur deux ans. Maintenant, grâce à l'Eurofoot et l'équipe portugaise, ces travaux se feront en 4 mois et demi et ce que nous avons demandé d'étudier se fera cette année déjà, c'est-à-dire la fermeture totale de cette rue des Bercles et comme nous avons demandé une étude de faisabilité de cette fermeture partielle ou totale de la rue, nous estimons qu'il est opportun d'étudier cela maintenant, durant les travaux et ne pas décider ultérieurement, lorsque tout sera terminé, les conséquences sur la qualité de l'air, le bruit puisque ce sera trop tard. Nous estimons qu'il est opportun, maintenant, de nous prononcer sur ce postulat et si vous partagez notre avis, de mandater le Conseil communal de mener cette étude maintenant et pas uniquement lorsque tout sera derrière nous.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- Les bruits courrent, mais ne sont pas forcément justes. Il se trouve que le Conseil communal estime qu'effectivement il n'y a aucune urgence dans ce dossier, mais qu'en l'occurrence, il comprend bien le souci du groupe popvertssol et que cela ne lui pose aucun problème d'en discuter ce soir encore. Nous ne nous opposerons pas à l'urgence.

Séance de lundi 14 janvier 2008

M. José Caperos souligne :

- Faire une étude d'impact seulement pendant 4 mois me semble insuffisant au niveau de la pollution de l'air. Il y a des paramètres divers, il y a l'influence des vents, de la saison, du climat etc. Si nous voulions faire une étude d'impact précise, il faudrait au minimum une année. Je ne vois donc pas d'urgence, en tous cas pas la nécessité de faire une étude d'impact pendant seulement 4 mois.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet donc cette demande d'urgence au vote du Conseil général qui **l'accepte par 21 voix contre 9**.

Il passe ensuite à la troisième demande d'urgence, au sujet d'une interpellation du groupe popvertssol, **08-601 concernant l'Eurofoot**.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Sans entrer dans le vif du débat, j'aimerais rompre une lance au sujet de l'urgence. Ce sera une lance courte. Il me paraît que discuter après le mois de juin de la situation décrite serait un peu tard... Il me semble que l'urgence se justifie.

Mme Patricia de Pury, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste partage les préoccupations énoncées dans l'interpellation et appuiera l'urgence.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande d'urgence et relève, au nom de l'assemblée, qu'elle a été **acceptée**.

**Rapport d'information des Conseils
communaux aux Conseils généraux de la
COMUL sur l'élaboration et la mise en
œuvre d'un Contrat d'agglomération de la
COMUL dans le cadre du Réseau urbain
neuchâtelois (RUN).**

(Du 6 décembre 2007)

M. Jonas de Pury, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les groupes libéral et radical prendront acte de ce rapport d'information, avec un certain enthousiasme s'agissant du fond de ce rapport. Il est effectivement souhaitable, urgent, ce l'était il y a déjà 50 ans, mais ce l'est toujours, que nous développions les collaborations intercommunales et le fait de structurer cette collaboration nous paraît intéressant. Un deuxième élément nous semble aussi très favorable, c'est le fait que les communes se soient auparavant mises d'accord sur un catalogue d'objectifs et de mesures à mettre en œuvre. Cet élément est essentiel, cette collaboration doit être pragmatique.

Dans ce cadre, nous osons souhaiter que l'organe directeur de la COMUL nous renseigne régulièrement, une fois par année, s'agissant de l'évolution des projets, de ce dossier et de ses activités. Il nous paraît essentiellement important que ce rapport, à l'instar de celui qui nous est soumis, émane d'une "supra collectivité" que le Conseil communal s'exprime, cela peut-être à l'occasion du budget ou des comptes, une fois par année de manière brève sur sa perception de l'évolution des projets mis en œuvre par la COMUL.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Si, sur le fond nous sommes très enthousiastes, nous le sommes un peu moins quant à la forme du rapport. J'imagine ne pas avoir été le seul à avoir un peu mal à la tête à la fin de sa lecture et je trouve particulièrement regrettable qu'un projet aussi important donne lieu à un étalement de poncifs, à un discours abscons et à une terminologie lourde qui nous fait craindre le pire pour le futur. Car, avec de tels rapports nous finirons par avoir une usine à gaz, un "machin", comme le disait De Gaulle, qui produira beaucoup de papier et peut-être pas beaucoup d'actions. Nous espérons que le Conseil communal restera attentif à cet élément.

Enfin, puisque, de temps en temps, nous évoquons la terminologie, j'espère que les amis du contrepet ne saisiront pas au bond des occasions comme nous les laisse le nom de cette association.

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste prendra acte avec satisfaction de ce rapport d'information sur la mise en oeuvre d'un contrat d'agglomération de la communauté urbaine du littoral dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois. Dans son programme politique quadriennal présenté au Conseil général en décembre 2005, le Conseil communal communiquait sa volonté de s'engager dans le développement d'une politique globale et cohérente à l'échelle de l'agglomération. Quelques points forts étaient relevés comme :

- La reconnaissance des Villes comme centre d'agglomération en général;
- La reconnaissance du rôle de la Ville de Neuchâtel dans l'agglomération;
- La définition d'une politique d'agglomération et de prestations de services;
- Soutenir la qualité de vie, le développement économique sans oublier la cohésion sociale et la sécurité.

Force est de constater que le Conseil communal est en train de réussir cet ambitieux pari. Penser global et agir local, plus qu'un slogan, ceci devient une réalité pour notre agglomération. La COMUL réunit 12 communes, ce qui représente 65'000 personnes, pour créer une association dans le pur but de donner chair à cette agglomération du littoral, elle-même partie du Réseau urbain neuchâtelois. Un partenariat, c'est faire ensemble ce que chacun tout seul ne pourrait pas faire. La dynamique initiée par le RUN voit ici une expression particulière.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Le groupe socialiste soutient pleinement ce mouvement créateur de synergies et porteur d'espoir pour le futur de notre région, de notre canton. Le réseau des trois villes est, à ce titre, un progrès notable pour penser le futur urbain de notre canton. Les enjeux auxquels notre époque nous demande de faire face, que ce soit en termes de sociabilité, de mobilité, d'infrastructure, ou d'économie, ces enjeux demandent l'émergence de nouveaux types de coopérations, de collaborations et de partenariats. Point fort du rapport qui nous est présenté, les compétences communales sont pleinement respectées. Chaque projet issu de la COMUL sera soumis aux Conseils généraux.

Comme le dit le Conseil communal, il nous semble également que les Conseils généraux peuvent l'approuver sans crainte puisqu'ils conservent l'entier de leurs compétences et pourront se prononcer le moment venu sur les conséquences financières de chacun des projets, qui feront l'objet d'une demande de crédit soumise à la procédure ordinaire. Même si cela peut paraître lourd aux yeux de certains, c'est aussi une garantie de proximité et de respect des processus démocratiques. Le groupe socialiste se réjouit d'avance de voir se concrétiser, le plus vite possible, une politique cohérente à l'échelle de l'agglomération, notamment en termes de transports publics, de mobilité.

La COMUL sera une ressource importante pour résoudre la cruciale question des parkings d'échange et du transfert modal de la voiture vers les transports publics. Espace de réflexions stratégiques pour le développement de notre région, la COMUL sera un outil de plus pour penser le futur. Sans viser l'exhaustivité, voilà quelques points dont nous souhaitons souligner l'importance.

- La création d'une agence de développement qui sera le bras agissant de la COMUL et s'occupera de la coordination et du suivi des projets;
- La coordination de la construction de logements autour des gares riches en friches industrielles et en terrains sous-exploités;
- L'augmentation des trains circulant sur la ligne CFF entre Neuchâtel et Gorgier/St.-Aubin ainsi que sur la ligne BN entre Neuchâtel , St.-Blaise et Marin-Epagnier;
- La circulation du Littorail au quart d'heure entre Neuchâtel et Boudry dès 2009 puis aux dix minutes à l'horizon 2012 aux heures de pointe avec amélioration des correspondances;
- La prolongation du Littorail jusqu'à Monruz, voire jusqu'à Marin-Epagnier;

Séance de lundi 14 janvier 2008

- La prolongation de la ligne 10 des TN qui relie la gare de Neuchâtel à Peseux, en direction de Corcelles, Auvernier, Colombier et Bôle;
- La création de parkings d'échange de taille moyenne (30 à 150 places) à répartir en fonction des lignes de tram et de bus;
- La facilitation d'une utilisation optimale des installations sportives et culturelles réparties sur le littoral par le biais de systèmes de réservation informatisés.

Le groupe socialiste aura quand même quelques questions à poser, visant à clarifier certains points. Le Conseil communal pourrait-il nous expliquer ce que contient la notion de fiscalité partagée? Peut-il nous en dire plus au sujet des pôles de développement autour des gares? En page 24 du rapport sont citées les communes faisant partie de la COMUL. Il ne s'agit de loin pas de toutes les communes du littoral neuchâtelois. Celles de la Béroche (Vaumarcus-Montalchez-St-Aubin-Sauges-Gorgier-Chez-le-Bart) réfléchissent à un contrat de région séparé, tout comme les communes de l'Entre-deux lacs (Enges-Lignières-Cornaux-Cressier-Le Landeron). Tout en sachant qu'une adhésion à la COMUL est librement consentie par les participants, nous aimerions quelques explications sur ce découpage régional et en particulier pour la commune de Thielle-Wavre, en phase finale de fusion avec la commune de Marin qui, elle, fait partie de la COMUL. Nous posons cette question aussi parce que ces communes ne faisant pas partie de la COMUL sont citées dans le rapport.

Il est par exemple fait mention de la ligne postale Saint-Blaise- Enges-Lignières et de la ligne de bus Boudry-Bevaix-St-Aubin. Les régions de La Béroche et l'Entre-deux-Lacs vont certainement bénéficier des infrastructures de la COMUL. Comment sont envisagés les rapports décisionnels et financiers entre les régions périphériques et le centre d'agglomération de la COMUL? A l'article 15, en page 30 du rapport, il est question d'une mesure qui vise à la création d'une communauté tarifaire intégrale en 2007. Le Conseil communal pourrait-il nous en dire plus?

Pour conclure, le groupe socialiste souligne la qualité de ce rapport et surtout du travail accompli pour le bien de notre ville et de son agglomération. Nous remercions le Conseil communal pour son engagement et relevons la hauteur qu'il a su prendre pour finaliser ce rapport. Il n'en reste pas moins que notre canton est engagé dans un processus de longue haleine. Le RUN et les réformes structurelles en cours demandent détermination et perspicacité.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Mois après mois, année après année, il appartiendra aux élus et à la population d'écrire de nouvelles pages de l'histoire de notre ville, de notre agglomération, de notre canton. Gageons que le sens du bien commun et de l'intérêt public sera le fil rouge de cette évolution. Bonne volonté, créativité, solidarité, partage des ressources et complémentarité seront les ingrédients du dialogue nécessaire qu'il faudra constamment mener, à tous les niveaux pour que ce grand défi soit couronné de succès pour le bien de l'ensemble de la population.

M. Steven Bill, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Je vais lire l'intervention que Mme Maria-Angela Guyot a rédigée : "Le groupe UDC prend acte de ce rapport et relève qu'entre la déclaration d'intention de collaboration du 10 mai 2004 de certaines communes et le contrat cadre de la COMUL du 8 novembre 2007, il subsiste toujours une intention. Le groupe UDC avait, lors de sa campagne électorale communale de 2004, déjà défendu l'idée de fusion de communes, seule solution de viabilité pour la Commune de Neuchâtel, sans pour autant que cette opération ne modifie le coefficient fiscal à la hausse. En effet, les 2 exemples de projets de fusions de communes de ces derniers mois ont échoué, notamment en raison d'un coefficient fiscal trop élevé.

Certes, il faut une meilleure concertation, une meilleure collaboration entre différentes communes, mais les projets qui nous sont soumis créent, en fait, une nouvelle structure hiérarchique et administrative que l'on peut nommer "agglomération" ou "région" et qui ne renforcera pas l'autonomie communale, mais l'affaiblira si ces partenaires-là, l'Etat de Neuchâtel y compris, ne mettent pas en place une politique visant à redessiner les surfaces communales. A terme, 62 communes dans un canton de petite surface comme celui de Neuchâtel, n'est ni politiquement, ni financièrement, gérable. La France, avec ses départements et ses régions, et l'Italie, avec ses provinces et ses régions, en sont un exemple éloquent. En maintenant le département et la province, leur appareil administratif s'est alourdi et le travail politique s'en est trouvé compliqué. Par ailleurs, lorsque l'on sait que le fonds de la Confédération de 70 millions de francs, destiné à financer les programmes 2008-2015 a déjà bien fondu pour des projets genevois et vaudois, et que le canton de Neuchâtel, hormis le TRANSRUN (qui à notre sens n'est qu'une partie du puzzle dont les autres pièces ne sont même pas encore à l'état de projet), le canton de Neuchâtel sera bien inspiré de mettre le turbo s'il veut pouvoir bénéficier de la manne fédérale. Si bien que, lorsque nous lisons que le canton de Neuchâtel vit un moment clé de son histoire, avec des chamboulements dont de

Séance de lundi 14 janvier 2008

nombreux citoyens, et peut-être même des élus, n'ont pas encore pris pleinement conscience, le groupe UDC se demande si les partenaires signataires des contrats COMUL et RUN n'ont pas déjà un train de retard?

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol prendra acte du rapport et du contrat d'agglomération qui nous est proposé aujourd'hui. Nous avons eu beaucoup de débats en interne auparavant, nous avons beaucoup attendu de la part de l'Exécutif. Il est vrai que la Confédération a fait tout un travail et discuté avec les cantons. Le canton de Neuchâtel a fait le choix de discuter avec les Exécutifs communaux. Nous en sommes quelque peu déçus ces deux dernières années et nous n'étions pas bien au courant de ce qui se passait. Or, cela nous concerne tous et si on peut le comprendre sur le plan stratégique, il y a quand même là une absence de contrôle démocratique ou de débat démocratique. Nous avons aujourd'hui, finalement, un rapport dans lequel on peut se retrouver. Il y a à boire et à manger pour tout le monde et pour ces nombreuses prochaines années.

Nous regrettons cependant l'absence de législatifs et nous demanderons la mise en œuvre d'une véritable feuille de route et valoriser ainsi un plan d'action, pour avoir des renseignements un peu plus souvent, tous les 6 mois, chaque année, afin que nous ayons quelques éléments concrets et non pas attendre que tous les Exécutifs se mettent d'accord avec le Conseil d'Etat pour aller de l'avant. A futur, nous aimerions que l'on intègre un peu mieux l'association des conseillers généraux du littoral neuchâtelois, qui a fêté sa création l'an passé. C'était une manière d'intégrer un peu mieux les représentants des législatifs car il y a un gros travail de communication qui a un peu manqué puisque certains députés n'étaient absolument pas au courant de ce qui se tramait lorsqu'il y avait négociation entre le Conseil d'Etat et les communes.

Quelle sera la représentation de la future assemblée générale, avec quelle organisation? Idéalement, un membre par commune formera le groupe de pilotage, mais nous voyons que la représentation n'est actuellement pas parfaite, c'est toujours le problème des exécutifs contre les législatifs, la notion de pouvoir et de contre-pouvoir. Quid d'une future démocratie participative, ceci d'autant que les futures infrastructures auront tendance à s'éloigner du citoyen? Il faudra également penser à valoriser des associations de quartier pour que tout le monde soit entendu quand on veut "sur-communaliser" nos infrastructures.

Séance de lundi 14 janvier 2008

On ne parle, dans ce rapport, quasiment pas de citoyen. Le terme a été cité une seule fois, le terme habitant a été cité deux fois. Le tout a donc une orientation non-citoyenne qui est essentiellement technique. Quelle plus-value faire valoir sur le plan humain? Quelle étude de faisabilité fera la future agence du développement de la COMUL? Comment éviterons-nous les doublons ces prochaines années? En termes de transport public, le transfert modal manque complètement dans ce rapport. Nous voyons que l'on favorise, on réfléchit à des tas de choses, comme la ligne 10 des TN. Nous aimerais aussi qu'il y ait une réflexion avec le nord de la ville, côté est. Quand on parle de l'Orée, de La Coudre, jusqu'à Hauterive.

On parle aussi beaucoup de régionalisation, mais nous aimerais plus que l'on accentue ceci plutôt que de simple collaboration. D'un côté, nous aimerais que l'on aille plus loin encore avec les négociations et que le Conseil communal vienne avec beaucoup d'informations. Je reprends également la question de la répartition des coûts futurs et sous quelle forme se fera-t-elle? Actuellement, il s'agit de 2,06 frs par habitant, mais en fonction de l'évolution, comment fonctionnerons-nous? En fonction des capacités financières de chacun, en fonction d'un coefficient fiscal à attribuer ou bien redistribuerons-nous charges et bénéfices que nous voyons dans les mesures globales de l'article 13, en page 29 du rapport? Nous signalerons qu'en termes de développement durable, en page 26 du rapport, à l'alinéa 1, nous sommes extrêmement contents de cette définition et nous sommes très heureux.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je vous remercie d'avoir pris acte de ce rapport d'information. Comme l'a souligné le porte-parole du groupe socialiste, dans son programme politique, notre Conseil a clairement manifesté son soutien à la création de l'agglomération du littoral et sa volonté politique de participer concrètement à son élaboration, en partenariat avec les onze autres communes du littoral.

La COMUL n'est pas une usine à gaz, mais une nouvelle étape en matière d'échanges et de collaborations, voire de fusions, dans ce dernier cas d'espèce, à l'instar de la création de Viteos SA. Pour répondre au porte-parole du groupe UDC, qui a affirmé qu'entre la déclaration d'intention en 2004 et aujourd'hui il ne s'est pas passé grand-chose, nous répondons : aujourd'hui nous vous proposons des mesures concrètes dont nous pouvons rapidement commencer la concrétisation,

Séance de lundi 14 janvier 2008

dans le cadre du calendrier qui est mentionné dans le rapport avec précision aussi de priorités.

Les collaborations existantes, bien que denses, se concrétisent aujourd'hui surtout dans le cadre de syndicats intercommunaux, voire de conventions et demeurent ainsi sectorielles. Dès lors, elles sont parfois lacunaires pour développer une politique cohérente, notamment de gestion du territoire, de promotion de notre région et de ses acteurs culturels et de planification des infrastructures. Or, aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire du "tout partout". Je crois que chacun l'a compris, en particulier si nous voulons prendre des mesures structurelles cohérentes et durables et qui aillent bien au-delà de déclarations d'intentions.

Pour gérer au mieux les biens publics en supprimant les éventuels doublons au profit de la complémentarité et servir au mieux l'intérêt public, les villes-centres et les communes voisines doivent aujourd'hui s'allier plus étroitement, c'est-à-dire définir ensemble des stratégies globales et non uniquement sectorielles de développement économique, social, culturel et territorial. Cette vision d'ensemble doit également permettre de dégager des priorités et c'est ce que nous avons mentionné dans notre rapport, et de leur affecter les moyens financiers souvent limités. C'est précisément l'objet du contrat d'agglomération et de l'association COMUL.

Quant au dépôt du dossier "fonds d'infrastructures", j'ai entendu les critiques, mais cela ne relève pas de la compétence du Conseil communal, mais bien de celle du Conseil d'Etat, donc le dépôt du dossier Transrun, volet transports, auprès de la Confédération.

Quels sont pour le Conseil communal les enjeux du contrat d'agglomération conclu entre la commune et l'Etat? Je rappelle un principe. C'est au canton de délimiter, par le biais de lois et d'ordonnances, l'étendue de l'autonomie communale dans chaque domaine de tâches, car il n'existe pas de garantie minimale de l'autonomie qui porterait sur un contenu minimal. Cela signifie que le Canton, dans les objets de compétence qui lui sont délégués par la Confédération, a tout loisir de laisser des compétences aux communes ou de ne pas en laisser. Les deux premières étapes du désenchevêtrement ont exclusivement consisté en la centralisation de tâches au canton. Or, pour que la construction du RUN ait un sens, il conviendra de changer de paradigme ainsi que l'a exprimé le Conseil d'Etat dans son rapport au Grand Conseil : un canton, une vision. Je me permets de citer quelques extraits de ce rapport.

Séance de lundi 14 janvier 2008

L'Exécutif cantonal y admet que "... les communes doivent rester, ou pour certaines d'entre elles, redevenir des entités fortes à même d'assumer des tâches de proximité", ou encore : "... le renforcement du pouvoir d'action des communes passe par des regroupements qu'il convient d'encourager".

Pour que la création d'une agglomération soit effective et non seulement qu'elle réponde à une définition statistique, en conséquence pour qu'une politique d'agglomération puisse être mise en œuvre, il est patent que cette agglomération doit disposer de compétences et de pouvoir de décision. Le contrat d'agglomération, signé le 8 novembre 2007, entre la Commune et le Conseil d'Etat, fondé sur le partenariat et la coopération, permet, à notre sens et nous espérons que cette interprétation est toujours et honnêtement partagée par le Conseil d'Etat, d'ancrer le rôle des communes du littoral et le principe du maintien de leur pouvoir de décision dans la gestion de la future agglomération, en particulier dans les domaines-clés que sont la gestion du territoire, avec ses volets pôle de développement économique et résidentiel, les transports publics, les équipements et les infrastructures. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures négociées, la COMUL s'attachera à exiger le respect du principe de la subsidiarité, qui fait partie intégrante de la politique d'agglomération de la Confédération. Ce principe prévoit l'attribution des compétences au niveau étatique le plus bas possible. Seules les tâches que cet échelon n'est pas à même de maîtriser de manière satisfaisante, doivent être attribuées à un niveau étatique supérieur. Si on applique ce principe, une centralisation ne sera envisagée que dans la mesure où la collaboration horizontale des communes n'aboutit pas ou engendre des frais excessifs.

Voilà, il m'apparaissait important de rappeler, derrière les déclarations d'intentions et parfois certaines critiques que nous n'avons pas entendues au sein de cet hémicycle, aujourd'hui d'usine à gaz, le volet politique pour les communes, respectivement pour la Ville de Neuchâtel, de ce contrat d'agglomération et des mesures négociées non seulement entre les 12 communes du littoral, mais également avec le canton.

Quant au rôle des législatifs, nous avons essayé de le souligner à plusieurs reprises dans le rapport. Les compétences ne changeront pas. Si nous devons vous soumettre une demande de crédit qui excède les compétences financières du Conseil communal, ce sera soit par le biais du budget, soit par le biais d'une demande de crédit d'investissement. Par exemple, la prolongation de la ligne 10 jusqu'à Colombier, respectivement jusqu'à Bôle.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Il est patent que cette prolongation va engendrer un déficit supplémentaire à charge du canton et des communes. Nous vous le proposerons dans le cadre du budget de fonctionnement et ce probablement, car nous avons retenu la leçon, par le biais d'un arrêté soumis à référendum. Si la prolongation de cette ligne 10 appelle des investissements qui excèdent les 120'000 francs, ce qui serait fort probable en matière de transports publics, un rapport de demande de crédit vous sera soumis pour aval et ceci dans les 12 communes du littoral, en fonction peut-être d'une clé de répartition différente que celle qui est mentionnée actuellement dans la loi cantonale sur les transports.

Pour répondre au porte-parole des groupes libéral et radical, notre Conseil a l'intention d'informer régulièrement le Légitif de la mise en œuvre de ce contrat et sur l'état d'avancement du plan d'action, soit par le biais du rapport de gestion, nous l'avons d'ailleurs fait dans le cadre du rapport 2006. Nous vous avons donné quelques éléments de l'évolution de construction de la communauté urbaine du littoral. Ce sera donc soit dans le cadre du rapport de gestion soit, dans le cadre de rapports d'information, si les informations à vous fournir sont plus conséquentes et méritent un débat.

Tout en ne partageant pas sa critique du discours abscons, à l'avenir nous vous soumettrons un plan d'action et non plus des déclarations d'intention. Nous pouvons rejoindre ici la demande de cette feuille de route. Le terme est peut-être un peu pompeux pour un rapport du Conseil communal au Conseil général, mais vous serez informés. Nous ne vous avons pas informés préalablement de manière plus approfondie car nos pourparlers contractuels étaient frappés du sceau de la confidentialité. Tant et aussi longtemps que les exécutifs des douze communes et le Conseil d'Etat n'acceptaient pas d'apposer leur signature sur le contrat d'agglomération, nous avions convenu de ne pas communiquer. Je vous rappelle tout de même que le Conseil d'Etat, par le biais du Service d'aménagement du territoire, avait organisé des séances d'information sur la politique globale du RUN à l'intention des conseillers généraux.

Je tiens à répéter ici qu'il n'y a pas de création d'une nouvelle structure institutionnelle, ni, dès lors, d'éloignement ou de modification du pouvoir de décision et qu'il est faux aujourd'hui de parler de déficit démocratique. La population ne subira pas davantage de déficit d'information. Elle sera soit informée par le biais des rapports du Conseil communal au Conseil général et de vos débats et si une partie de la population devait être plus directement touchée qu'une autre par des décisions prises par notre

Séance de lundi 14 janvier 2008

Conseil et le vôtre, nous ne changerions pas notre pratique et nous procéderions à des séances d'information comme nous l'avons fait pour le plan d'aménagement de Chaumont, le plan de circulation du Crêt-Taconnet, pour les zones 30, pour les mâts de la Maladière, etc. Il ne faut effectivement pas penser que l'association faîtière RUN et l'association COMUL sont une nouvelle structure institutionnelle. Nous étions obligés de nous doter d'une personnalité juridique pour adhérer à l'association faîtière RUN. Evidemment la structure de l'association, à ce stade du débat sur les réformes institutionnelles était la solution la plus simple et celle qui donnait le plus de liberté. Mais nous étions obligés de formaliser cette collaboration, ce pas nouveau entre les 12 communes.

Je tiens à vous rassurer, autant au niveau de l'association faîtière RUN que de l'association COMUL, nous n'avons pas des dizaines de personnes à notre service. Pour l'association COMUL, le comité directeur est composé de cinq conseillers communaux. Nous nous réunissons en général entre 12 et 14 heures, d'autant que mes collègues sont en plus des miliciens et nous avons l'appui du Bureau de l'agglomération et des régions pour les procès-verbaux et pour les réflexions, mais nous n'avons pas, pour l'instant, un staff hors sol, c'est-à-dire hors personnel communal qui est dévolu au fonctionnement de la COMUL. Je n'exclus pas que, lorsque nous devrons mettre en œuvre ces mesures concrètes, nous proposerons à notre assemblée générale, comme membre du comité directeur et d'abord à nos collègues de l'Exécutif et aux Législatifs, la création d'un demi-poste pour nous aider dans nos travaux de secrétariat. L'objectif est effectivement d'avoir une certaine souplesse et d'avoir avant tout des discussions politiques au sein du comité directeur de la COMUL et des discussions plus techniques par le biais des commissions que nous vous proposons de créer. Comme vous l'avez constaté nous prévoyons de créer notamment une commission Infrastructure et équipements, et une commission Culture, sport et loisirs. L'idéal serait qu'un conseiller communal de chaque commune soit représenté dans chaque commission et l'aide technique qui nous serait nécessaire serait apportée, dans un premier temps, par le personnel communal existant. Toutes les communes doivent faire des économies et on ne peut pas chercher des économies d'un côté et faire immédiatement des dépenses de l'autre. Pour vous répondre, jusqu'à maintenant, les coûts à charge de la Ville ont été de 66'000 francs. C'est notre cotisation à l'association faîtière RUN, soit 2,06 francs par habitant. Cela figure à la Section de l'urbanisme du budget 2008. De 2004 à 2006, certains membres du personnel communal se sont investis dans les groupes de travail pendant quelques heures, mais je peux dire que cela n'a pas prétréité leur fonctionnement

Séance de lundi 14 janvier 2008

et cela n'a pas trop alourdi leurs cahiers des charges. Depuis 2007, l'essentiel du travail a été réalisé par les exécutifs communaux.

Régionalisation ou collaboration? Je ne vais pas faire le débat aujourd'hui car nous ne pensions pas l'ouvrir. La question de la régionalisation est liée au fait que, dans le domaine de l'eau, cela concerne autant la région de l'Entre-deux-Lacs que la COMUL, alors que pour les Step et les déchets cela ne concerne que la COMUL. Pour les autres communes, nous avons tous fait nos contrats de région, respectivement d'agglomération, et il s'agira de voir quelles mesures sont identiques et quelles synergies on peut mettre en place pour éviter des redites. Je rappelle qu'à part les villes de Neuchâtel, du Locle, (à mi-temps) et de La Chaux-de-Fonds, tous nos autres collègues ne sont pas des professionnels et je tiens à les remercier de leur engagement car je dois dire qu'ils se sont vraiment investis, avec la Ville de Neuchâtel, dans ces négociations et ils ont un cahier des charges qui est déjà très abondant. Nous n'allons pas faire de doublons, mais faire la synthèse des contrats et il n'est pas exclu que, dans le cadre par exemple de la Commission "infrastructures et équipement" de la COMUL, nous invitons un représentant de la région de l'Entre-deux-Lacs pour nous dire quelle est sa position.

L'agence de développement est évidemment de ne pas faire double emploi. L'objectif est d'avoir un seul service décentralisé sur plusieurs sites. Par exemple, le site de Neuchâtel pourrait être spécialisé en police des constructions et en aménagement urbain alors que le site de Boudry pourrait l'être en matière d'énergie et le site de Marin-Thielle-Wavre, en matière d'Agenda 21. L'idée est de coordonner nos forces. Il est vrai que de nombreuses communes n'ont pas de services communaux. Mais quand on construit une agglomération, il faut aussi admettre qu'il y a changement de paradigme et que l'on peut décentraliser les services et qu'il n'est pas forcément nécessaire que certains services, qui ne nécessitent pas une ouverture régulière au public, soient centralisés en ville. Mais nous n'allons pas supprimer tous les services d'un coup et cette agence de développement est évidemment appelée à se construire de manière échelonnée, mais à un rythme que nous espérons tout de même rapide.

Le transfert modal n'est pas mentionné dans le contrat d'agglomération entre la Commune et l'Etat car il est intégré dans le projet du gouvernement de révision partielle du plan directeur cantonal, volet "urbanisation et transports", sur lequel les communes ont été consultées.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Quant à la prolongation de la ligne 10 des TN pour les quartiers de l'Orée et de Jolimont : nous avons mandaté un bureau d'études pour faire une étude sur le développement des transports publics au niveau de l'agglomération du littoral. Ce bureau a rendu son étude et a fixé des priorités, en fonction des besoins, du nombre d'habitants et d'entreprises. Nous nous sommes appuyés d'abord sur ces priorités pour les intégrer dans notre catalogue de mesures et dans le contrat d'agglomération. Cela ne signifie pas que le sort des habitants de Jolimont et de l'Orée nous est égal, mais il faut bien comprendre qu'un transport public n'est pas un transport sur appel et les TN ont répondu à la pétition Jolimont et Orée. Maintenant nous n'abandonnons pas les habitants de ces quartiers, on pourrait d'ailleurs en citer d'autres, comme les Battieux, et on ne les abandonne pas non plus puisque nous avons donné mandat, dans le cadre de la Conférence régionale des transports 1, de faire une étude que nous avons réussi à faire financer par les TN, sur le développement du transport sur appel, du transport à la demande à l'échelle de l'agglomération en complément au développement des transports publics en tant que tel.

Quant au lien entre l'association des législatifs et l'association COMUL, il ne faut pas mélanger les rôles. Je tiens à souligner qu'à l'assemblée générale de l'association faîtière COMUL, il y a tous les groupements de communes puisque chaque commune peut adhérer individuellement. Vous avez souhaité créer cette association des législatifs. Je crois que le mieux est que vous fassiez des propositions de collaboration au bureau directeur de l'association faîtière RUN, pour voir quelles collaborations sont possibles. Pour ma part, a priori, je ne verrais pas d'un bon œil que nous ayons 62 législatifs, car il faudrait en plus que cela soit représentatif par parti, représentatif des communes au sein de l'assemblée générale, mais je suis d'accord que des collaborations doivent être instaurées.

Au sujet du pôle de développement autour des gares et destiné à densifier la ville dans la ville, nous nous basons sur l'étude Urbaplan. Puisque nous voulons développer le Transrun avec sa verticalité et son horizontalité qui est fondée sur la ligne du Pied du Jura et si possible la mise à terme au quart d'heure de la cadence, pour respecter les critères du développement durable, il faut construire des logements et des infrastructures, voire des surfaces commerciales à proximité des gares et non en pleine campagne. C'est un peu une vérité de La Palisse, à l'instar du projet Crêt-Taconnet, développé en ville de Neuchâtel.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Pour la CTI, nous sommes en train d'en discuter dans le cadre de la Conférence régionale des transports. Il faut relever que la compétence appartient au Conseil d'Etat et non pas aux communes. Elle n'ont qu'un rôle consultatif et le Conseil d'Etat collabore avec les communes du bas du canton, mais aussi du haut. Nous devrions aboutir, à mi-décembre 2008, sur cette communauté tarifaire intégrale. La communauté urbaine du littoral avait un peu freiné car le premier projet était nettement défavorable aux habitants du littoral puisque cela engendrait une augmentation drastique des coûts du prix unitaire des transports, ce qui n'était pas acceptable, même dans l'esprit de faire un geste en direction de l'agglomération des montagnes.

La question la plus difficile concerne la fiscalité partagée. Nous n'avons pas de réponse aujourd'hui, mais vous comprendrez bien qu'il faudra que nous arrivions à nous mettre d'accord sur la répartition des coûts au sein de la COMUL, au sein des exécutifs aussi et que l'on vous propose cette répartition des coûts. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, aucun projet ne va voir le jour. Il faudra certainement que nous donnions mandat à un spécialiste pour étudier cette question, mais cela pourrait être une sous-péréquation au sein de la communauté urbaine du littoral ou alors un sous-pot commun pour faire en sorte que les projets que nous souhaitons développer, bien au-delà des déclarations d'intentions, ne restent pas lettres mortes pour des questions financières.

Je vous remercie donc de prendre acte de ce rapport d'information et du contrat d'agglomération. Je tiens encore à remercier, au nom du Conseil communal, l'ensemble des conseillers communaux des onze autres communes et le Conseil d'Etat. Ces négociations ont eu lieu dans un climat de confiance réciproque et dans un esprit constructif. Ce n'est pas une réforme fondamentale, pas une révolution, mais c'est quand même la première fois que 12 communes du littoral présentent un rapport commun à leur législatif et qu'elles s'accordent non seulement sur une vision, mais sur une vision globale et commune de l'avenir de notre région avec des propositions concrètes et des priorités.

M. Nicolas de Pury ajoute :

- Dans ce rapport, on parle beaucoup d'image. Il faut comprendre qu'il faut bien vendre celle-ci et accéder à une reconnaissance par le Conseil fédéral, mais nous voulons que l'on utilise aussi le terme de vivre ensemble et nous n'en parlons pas. Il y aurait, par exemple, une mesure peu coûteuse qui serait d'éditer un catalogue et un répertoire des associations et proposer des outils pour les valoriser.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Il faut étudier aussi les synergies possibles entre les bibliothèques communales existantes. Comme l'image se construit dans l'action, nous pourrions demander à ce que chaque commune de la COMUL puisse recevoir les nouveaux habitants à tour de rôle, par exemple. Ce serait intéressant et ne coûterait pas très cher et ce serait une dynamique assez positive quand on parle d'image.

Pour l'assemblée générale et la représentation démocratique, notre groupe demande à l'article 11, page 47 que des conseillers généraux soient représentés. On pourrait imaginer 1, 2 ou 4, il faut y réfléchir, par Conseil général, mais en tenant évidemment compte des minorités et des majorités, mais une représentation des élus des législatifs c'est la moindre des choses.

Sur le plan culturel et sportif, il y a une disparition complète dans le rapport, mais nous pourrions parler de la naissance d'un centre d'art dramatique du littoral puisque celui qui est régional a du plomb dans l'aile. Quand on parle de culture et de sport, il n'est pas systématiquement besoin de tout mélanger, ce sont deux choses bien différentes, même si certains conseillers communaux gèrent les deux dans leur dicastère.

Dans les transports publics, quand on parle de transfert modal, ce terme doit pouvoir y figurer la prochaine fois puisque vous avez dit que le Conseil d'Etat est d'accord avec ce principe. Alors pourquoi ne pas le mettre tout de suite? Le véritable enjeu est le coût financier et nous aimerions que la qualité de vie qui se mesure à la dynamique et à la cadence des transports publics, on puisse parler également de future appropriation financière lors des futurs pôles et des futures gares. C'est important qu'il y ait une dynamique et une volonté des législatifs des communes pour cela et nous ne recherchons pas toujours l'artifice et la recherche d'équilibre comptable dans les transports publics. Si on compare les mines renfrognées de ceux qui utilisent les transports publics, on peut se poser des questions, mais la qualité de vie à futur, c'est vraiment l'enjeu de la qualité des transports publics.

M. Jean Dessoulavy intervient :

- Quand on voit les mesures qui sont proposées aux pages 11 à 17, on aurait pu souhaiter avoir un découpage qui mette en évidence le transfert modal, le développement durable. Par exemple, ce découpage aurait permis d'intégrer les transports publics dans ce créneau et cela aurait permis de présenter des thématiques importantes comme par

Séance de lundi 14 janvier 2008

exemple l'incinération des déchets, le recyclage, la mobilité douce en dehors des transports en commun, le développement de parkings d'échange. Tout cela aurait pu figurer dans le même pot commun du développement durable et cela aurait été un découpage possible.

M. Jean-Charles Authier souligne :

- J'aurais aimé comprendre un peu mieux le rôle et la position de la COMUL auprès des syndicats intercommunaux existants. Si on voit par exemple dans le chapitre consacré aux transports publics que 6 des 8 mesures listées relèveraient du ressort des TN et qu'il serait intéressant de savoir quel va être le rôle des TN et le rôle de la COMUL dans ces différentes actions.

M. Nicolas de Pury complète :

- A l'article 3 du contrat d'agglomération, vous parlez de fiches de mesures qui figurent en annexe du rapport et il n'y en a pas. Nous pouvons alors imaginer qu'il y a beaucoup de détails et que cela faisait des dizaines de pages à nous fournir, mais au moins un lien que nous puissions nous renseigner, si vous le savez et il n'apparaît pas dans le rapport.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- C'est une erreur de dire que les fiches de mesures étaient en annexe du rapport. Effectivement, ces fiches existent, mais elles ne sont pas annexées parce qu'elles reprennent pour l'essentiel les termes des différents articles contenus dans le contrat d'agglomération, mais surtout elles indiquent des estimations de coûts. J'insiste sur le mot estimations de coûts. Ce sont des estimations sommaires qui n'ont pas encore été bien étudiées, voire abordées pour certaines des mesures. Mais je répète que vous n'avez rien à craindre car si cela excède 120'000 francs, vous serez saisis de rapports et en particulier dans le domaine des transports publics. Si cela engendre une modification du budget, un nouveau besoin, vous serez également consultés, mais nous avons dû finaliser ce contrat. Maintenant nous devons nous pencher sur les différentes mesures en affinant non seulement les lignes directrices et la stratégie, mais également les coûts.

Il est vrai que ce dossier peut paraître compliqué. Nous avons la COMUL, la Conférence régionale des transports et les TN. A la CRT siègent les 12 communes du littoral, à la COMUL ce sont les

Séance de lundi 14 janvier 2008

12 communes du littoral et au Conseil d'administration des TN c'est presque pareil. Nous avons d'abord dégrossi les discussions au sein de la Conférence régionale des transports, ce sont souvent les mêmes conseillers communaux qui y siègent que ceux qui siègent au sein de la COMUL pour faire le relais. Vous posez une question particulièrement intéressante quant au rôle des conférences régionales des transports. C'est une conférence uniquement consultative et nous sommes d'avis que, justement dans le cadre de la construction d'une agglomération, cette conférence devrait avoir un pouvoir décisionnel dans certains domaines.

A M. Dessoulavy je dirai que nous n'avons pas un chapitre spécifique sur le développement durable parce que le développement durable c'est la colonne vertébrale du RUN, en tous cas dans son volet environnemental. Nous osons espérer que nous allons satisfaire au critère social et au critère économique.

Nous n'avons pas parlé de la culture car, comme vous pouvez le lire à la page 20 du rapport, le RUN est constitué de plusieurs échelons. La Ville de Neuchâtel est membre de la Communauté urbaine du littoral, mais aussi de l'Association des trois villes. Nous ne vous en avons pas encore beaucoup parlé, cette association a été constituée le 28 novembre 2007 et elle est en train de finaliser son contrat réseau des trois villes et nous sommes encore en train de négocier avec le Conseil d'Etat. Vous serez aussi saisis d'un rapport d'information en temps utile. Nous avons estimé que la culture était une priorité de ce réseau des trois villes car les acteurs culturels se situent pour l'essentiel dans les trois villes et que les principaux des interlocuteurs au niveau des collectivités publiques sont le Canton et les trois Villes. Cela ne veut pas dire que nous voulons imposer à la communauté des montagnes et du littoral notre vision 3 villes + Etat de la culture, mais nous sommes obligés de définir une stratégie avant de pouvoir la soumettre à la COMUL, respectivement à l'agglomération des montagnes.

C'est pareil pour les bibliothèques. J'avais eu l'occasion de vous le dire, l'Etat et la Ville, par le biais de la BPU et l'Université ont donné un mandat à un expert pour réfléchir à l'avenir des bibliothèques en créant principalement des liens entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques publiques. L'Université a 19 bibliothèques et le mandat que nous avons donné est de savoir si c'est le statu quo, s'il faut rationaliser, s'il faut désenchevêtrer, créer une structure unique. Ce sont les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'Etat, qui sont principalement concernés par cette question des bibliothèques.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Votre proposition de brochure d'accueil régional des nouveaux arrivants est une bonne idée. Je la soumettrai à mes collègues. En revanche, je ne partage pas votre point de vue et nous n'en avons pas discuté au Conseil communal, de représentation des Conseils généraux au sein de l'Assemblée générale de la COMUL, mais je vous propose de porter le débat au sein du comité directeur de la COMUL.

M. Nicolas de Pury déclare :

- Nous aimerions également, à ce propos, que le Conseil communal soit mieux représenté au sein de l'Assemblée générale car il n'y a que la présidente en charge qui y est représentée alors que les petites communes ont deux représentants. Alors, tant de la part de l'Exécutif, notre suggestion est d'avoir une meilleure représentation, au moins deux membres et évidemment des Conseils généraux.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, complète :

- Ce n'est pas parce que nous avons fait acte de trop de modestie. Si vous lisez l'article 11 des statuts de la COMUL vous constaterez que chaque commune est représentée par un membre de son exécutif à l'assemblée générale. Certaines communes ont voulu déléguer deux membres à cette assemblée générale. Nous n'allons pas les empêcher, s'il y a des conseillers communaux qui sont intéressés au débat, mais il n'y en a qu'un qui a le droit de vote.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet ce rapport d'information au vote du Conseil général. Il précise qu'il ne s'agit pas seulement de prendre acte du rapport, mais aussi du contrat d'agglomération. Le Conseil général **prend acte du rapport d'information par 33 voix sans opposition et une abstention**. Quant au contrat d'agglomération, le Légitif en **prend acte également par 33 voix sans opposition et une abstention**.

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une vente de terrain à la Commune des Ponts-de-Martel au lieu-dit "Les Prises" ainsi que la vente de l'immeuble "La Molta-Dessus 5".

(Du 10 décembre 2007)

M. Steven Bill, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Dans sa séance du 20 décembre 2007, la Commission financière a accepté ce rapport à l'unanimité des 11 commissaires présents.

Mme Raymonde Wicky, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera le rapport. Il a une préoccupation cependant : N'y aurait-il pas moyen de s'assurer que les 6320 mètres carrés en zone agricole ne deviennent pas, à court ou moyen terme, disons à 20 ou 25 ans, par exemple, une zone d'urbanisation ou d'utilisation différée. En effet, sous réserve de la soustraction de la contribution résultant de la plus-value des terrains agricoles qui passent en zone d'urbanisation, il y a 125'000 francs de différence entre le prix de vente d'aujourd'hui en tant que zone agricole et le prix qu'il serait s'il avait été dézoné. Nous souhaitons donc, si c'est possible et nous ne le savons pas, que le Conseil communal soit attentif, dans le contrat de vente, à mettre un paragraphe qui veille à préserver les intérêts de notre

Séance de lundi 14 janvier 2008

Ville dans ce sens, c'est-à-dire que si, dans les 20 ou 25 ans à venir, le terrain passe de zone agricole en zone d'urbanisation, la Ville de Neuchâtel obtiendrait une compensation. Cela n'enlève rien, à notre avis, aux excellentes relations entre les deux communes concernées. Nous avons remarqué que, dans ce rapport, il était parfois un peu difficile de lire les chiffres du cadastre, mais ceci n'est pas bien grave puisqu'il nous a été signalé lors d'une discussion précédente sur le cadastre, l'existence du système d'information du territoire neuchâtelois. Il serait peut-être bienvenu que, dans des rapports qui contiennent de telles figures, l'adresse du site soit systématiquement rappelée, peut-être même avec une indication pour savoir où il faut aller chercher. Mais cela permet aussi, bien sûr d'exercer toutes les capacités informatiques des membres de ce Conseil et c'est très bien ainsi et cela économise de l'argent et du papier.

Mme Amélie Blohm Gueissaz, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les membres des groupes libéral et radical sommes entièrement d'accord avec le Conseil communal de vendre des terrains et des immeubles qui n'ont pas d'intérêt stratégique pour la commune de Neuchâtel. Ceci semble être le cas dans le présent rapport. Or, il y a des questions ouvertes par rapport à ce rapport! Nous ne comprenons pas le mélange de transactions qui nous est proposé ce soir dans les deux projets d'arrêtés. Notre acceptation dépend donc des clarifications que nous espérons de la part du Conseil communal.

En premier, je réitère ma suggestion de fournir les plans avec les numéros de parcelles qui sont cités dans le texte. Si le plan à la page 5 du rapport est clair, celui de la page 3 ne l'est pas car il manque les numéros cadastraux. Deuxièmement, nous nous demandons ce que les autres transactions ont à faire dans ce rapport puisqu'ils ne figurent pas dans le titre. Il y a les 44'000 francs dus à la Commune des Ponts-de-Martel pour notre achat de la parcelle sur laquelle se situe la centrale de chauffe. Pourquoi la Commune de Neuchâtel n'a-t-elle pas encore payé cette somme? En quoi cela concerne les parcelles que nous vendons aujourd'hui?

80'000 francs sont dus à la commune des Ponts-de-Martel depuis l'année 2000 pour l'adduction d'eau des immeubles de la Molta. Pourquoi la Commune de Neuchâtel n'a-t-elle pas encore payé cette somme? En quoi cela concerne les parcelles que nous vendons aujourd'hui ?

Séance de lundi 14 janvier 2008

Dans l'art. 4 de l'arrêté I, on nous parle des frais de l'acquisition de l'article 2585 sur lequel est érigé le nouveau centre forestier. Quel est le montant de ces frais, pourquoi n'a-t-il pas encore été payé et en quoi cela concerne les parcelles que nous vendons aujourd'hui? Nous attendons les explications du Conseil communal avant de nous prononcer sur l'acceptation de ce rapport.

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Dans la suite des projets déjà acceptés aux Ponts-de-Martel, nous soutenons favorablement le rapport qui nous est soumis ce soir et nous voterons les 2 arrêtés. Nous ne pouvons que saluer les efforts entrepris afin de permettre à de nouveaux habitants de s'installer sur le territoire communal des Ponts-de-Martel ainsi que la bonne collaboration entre nos deux communes. Nous avons toutefois quelques questions à poser concernant l'arrêté 2, soit la vente de l'immeuble situé à la Molta-Dessus. Tout d'abord, ne serait-il pas préférable d'octroyer le mandat d'expertise à deux experts plutôt qu'à un seul? Par ailleurs, le Conseil communal peut-il nous dire comment le prix de vente a été négocié? Est-ce que la Ville a cherché préalablement d'autres acquéreurs?

M. Marc-André Bugnon, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC a pris connaissance avec une certaine surprise de ce rapport. Concernant la vente de terrain à la commune des Ponts-de-Martel au lieu dit "Les Prises", nous sommes étonnés du manque de sérieux du premier projet qui conduirait suite à la réalisation des accès et divers travaux à un montant avoisinant les 200 francs le mètre carré. Quand deux entités se mettent à table pour conclure une éventuelle vente, on ne revient pas deux ans après avec un nouveau rapport pour corriger de telles erreurs qui devaient être décelées de suite. Dans le cas d'un privé, il ne lui resterait pratiquement plus que les yeux pour pleurer. Que se serait-il passé si nous n'avions plus de terrain? Malgré cela notre groupe acceptera le premier arrêté. Concernant la vente de l'immeuble la Molta-Dessus 5, notre groupe se demande comment doit-on qualifier les immeubles dont la Ville est propriétaire dont la valeur de rendement est négative si celui-ci avec un rendement de 3,8 % peut être qualifié de faible? En lisant la suite de ce rapport, on constate qu'une fois de plus l'entretien de cet immeuble est déplorable et que l'on doit compter avec au minimum 300'000 francs de travaux d'entretien. Il est grand temps de vendre cette maison et disons merci au privé de pouvoir faire ce que la Ville de Neuchâtel est incapable de faire pour son patrimoine. Notre groupe acceptera le deuxième arrêté.

Séance de lundi 14 janvier 2008

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, déclare :

- Je remercie les groupes qui vont accepter ce rapport et les arrêtés qui figurent à la clé. J'ai compris que certains n'ont pas apprécié ou alors pas perçu correctement le lien entre le rapport de 2005 et le rapport d'aujourd'hui. Certains du côté du groupe UDC critiquent le fait qu'il y aurait eu une sorte d'imprévoyance, une légèreté de la part des Autorités. Au nom du Conseil communal, je réfute toute légèreté de la part de notre Conseil. Si légèreté il y a eu peut-être, vous pourriez adresser ce reproche à nos interlocuteurs de la commune des Ponts-de-Martel. Ce sont eux, ou plutôt leurs mandataires de l'époque, qui n'avaient pas vu ces difficultés d'accès à la parcelle qu'ils nous demandaient de pouvoir nous acheter. Si, aujourd'hui, nous devons repasser devant votre Autorité, c'est parce qu'effectivement les experts mandatés par la commune des Ponts-de-Martel qui se sont penchés plus attentivement sur le dossier dans l'intervalle, se sont aperçus de cette difficulté, du renchérissement qu'elle aurait entraîné sur le coût des immeubles et c'est la raison pour laquelle la commune des Ponts-de-Martel est revenue à la charge auprès de nous pour nous demander de nous acheter désormais davantage de terrain et, en particulier, un supplément de terrain qui lui permettra d'avoir une monnaie d'échange dans une transaction qu'elle mènera avec un particulier sur place et après cet échange de terrain avec ce particulier, elle aura les accès à flanc de coteau plutôt que dans la pente.

S'agissant de vos critiques au sujet des numéros de parcelles, je ne suis pas sûr de les avoir bien comprises. Si nous n'avons pas indiqué les numéros de parcelles, ce n'est pas pour exercer votre sagacité dans les recherches informatiques, ni pour vous cacher quoi que ce soit, c'est simplement parce que ces numéros n'existent pas. Nous avons fait l'effort, dans le rapport, de vous marquer en grisé, avec différents niveaux de gris, les différentes surfaces que nous entendons vendre, mais ce qu'il faut bien comprendre, et peut-être n'avons-nous pas été assez clairs dans le rapport à ce sujet, c'est que ces surfaces n'ont pas encore été individualisées, n'ont pas encore fait l'objet d'un plan de division par le géomètre cantonal qui nous permettrait de vous indiquer les nouveaux numéros d'articles qui leur seront attribués le moment venu. Si vous aviez lu attentivement l'arrêté dans son article premier, vous auriez compris l'opération. Toutes ces surfaces font aujourd'hui l'objet d'un seul article cadastral, le 2359 et c'est cet article qui fera l'objet d'un plan de division, d'une constitution de différentes parcelles qui, elles-mêmes, feront l'objet d'une vente.

Séance de lundi 14 janvier 2008

S'agissant de la plus-value, ce qui est important de comprendre c'est que nous vendons les futures parcelles, celles qui n'ont pas encore de numéro cadastral attribué, à un prix qui sera différent selon leur future affectation. Pour l'une c'est une future affectation en zone d'urbanisation, pour l'autre en zone d'utilisation différée, pour la troisième en zone agricole et nous ne réaliserons de plus-value, par définition, que pour la zone d'urbanisation d'une part, la zone d'utilisation différée d'autre part. Pour la zone agricole, nous vendons au prix agricole et nous ne réalisons donc pas de plus-value. Et comme cet objet, non encore individualisé, va servir de monnaie d'échange avec le propriétaire de la parcelle qui se trouve en ouest de celle que nous vendons, cette parcelle restera en zone agricole si ce n'est qu'elle sera traversée par un chemin d'accès au futur lotissement de villas qui sera érigé par la commune des Ponts-de-Martel.

A propos des sommes de 44'000 et 80'000 francs, je précise que la somme de 44'000 francs pour le terrain sur lequel est érigé aujourd'hui notre centre forestier, la réponse est claire, c'est parce que l'opération n'a pas encore eu lieu et si elle n'a pas encore eu lieu, c'est parce qu'entre partenaires publics on se fait confiance et qu'aujourd'hui nous avons, il est vrai, érigé un centre forestier qui nous appartient sur une parcelle qui ne nous appartient pas encore car les deux collectivités publiques attendent de pouvoir régler l'ensemble des opérations avec un seul passage devant le notaire également pour diminuer les frais qui seront supportés respectivement par la Ville de Neuchâtel et la commune des Ponts-de-Martel.

Au sujet de la somme de 80'000 francs, ce n'est pas parce que nous serions un mauvais payeur que nous ne l'avons pas encore acquittée, c'est simplement parce que le montant ne nous a pas encore été réclamé. La commune des Ponts-de-Martel, là aussi faisant confiance à son partenaire, ne réclame ce montant qu'en déduction de ce qu'elle nous devra elle-même. Elle a des soucis de liquidités et elle préfère avoir une réduction sur le prix par imputation de 80'000 francs que nous lui devons, plutôt que recevoir 80'000 francs et ensuite devoir nous payer un montant plus important.

S'agissant de la pratique que suit le Conseil communal en matière de ventes immobilières, c'est vrai, cela peut vous surprendre ou vous déplaire, le fait est que la pratique du Conseil communal est effectivement de ne pas solliciter de multiples expertises avant de vendre un immeuble. Vous pouvez faire l'appréciation qu'en sollicitant plusieurs expertises qui ne nous reviennent pas à un prix exorbitant

Séance de lundi 14 janvier 2008

puisqu'il en va de 1'000 à 2'000 francs environ par expertise, nous pourrions, par ce biais, obtenir des prix plus élevés. Nous l'avons pratiqué à une occasion ou l'autre. J'interrogeais encore notre intendant des domaines à ce sujet, il me disait que les rares fois où nous l'avons pratiqué, nous sommes arrivés à des prix tellement proches que le jeu n'en valait pas la chandelle, raison pour laquelle notre pratique est effectivement de ne solliciter, en principe, qu'une expertise. Mais, il va de soi que notre interlocuteur, car nous parlons de l'expertise du vendeur, s'il le souhaite, veut sa propre expertise ou l'avis d'un banquier ou d'un architecte qu'il a mandaté avant de procéder à l'acquisition et qu'il prétend, documents à l'appui, que l'immeuble que nous nous proposons de lui vendre vaut davantage ou moins, nous pouvons à ce moment brandir notre expertise en disant que nous ne vendrons pas au-dessous du prix que notre expert a lui-même déterminé. C'est une arme dans la négociation, rien de plus.

Une fois que le dialogue est entamé avec un acheteur potentiel, nous n'avons pas pour pratique de mettre aux enchères ou de mettre des annonces pour essayer d'obtenir le prix le plus élevé, donc de faire monter les enchères, et cela d'autant moins lorsque nous sommes en présence d'immeubles qui sont occupés par des locataires que nous avons de longue date. Et je n'ai pas peur de dire que même si nous avions eu une offre légèrement plus élevée, cela n'a pas été le cas d'ailleurs, d'un Bâlois qui voulait en faire sa résidence secondaire, je pense que nous aurions privilégié notre locataire de longue date qui a entretenu l'immeuble pendant des années et qui souhaite en faire l'acquisition pour continuer de pouvoir l'habiter. Nous faisons aussi intervenir ce genre de considérations et nous ne cherchons pas, par définition, le prix le plus élevé. Comme vous pouvez en avoir la preuve à l'occasion de l'examen de ce rapport, nous avons tout de même le souci des deniers publics puisque, en l'occurrence, nous avons accepté une offre supérieure à ce que notre propre expert concluait.

La question avait été posée en Commission financière et j'avais promis d'y répondre car je n'avais pas la réponse à ce moment. Il y a eu deux autres, si ce n'est offres, personnes qui ont manifesté un intérêt pour cet objet. Ils n'ont toutefois pas poursuivi davantage leurs pourparlers avec nous. Ils ont manifesté leur intérêt, mais sans faire d'offre chiffrée, ce qui ne nous a pas permis de faire jouer la concurrence.

Je vous remercie d'autoriser une opération qui va permettre à la commune des Ponts-de-Martel d'assurer son développement et,

Séance de lundi 14 janvier 2008

s'agissant de la deuxième, à la Ville de Neuchâtel, d'engranger tout de même quelques recettes bienvenues.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- Si nous prenons le plan de la page 3 du rapport et que nous voyons le petit carré qui se situe en zone agricole, on peut imaginer que dans une vingtaine d'années les Ponts-de-Martel développent les bains de tourbe et trouvent une source d'eau ferrugineuse. Dès lors, l'urbanisation connaît une croissance fantastique que l'on ne pouvait pas imaginer aujourd'hui. Et le petit carré que nous avons aujourd'hui en zone agricole, alors que rien ne le laissait prévoir aujourd'hui, se trouve tout à coup en zone d'urbanisation. La Ville de Neuchâtel se dit qu'elle y a perdu. Y a-t-il un moyen, dans un court ou moyen terme, je ne parle pas de très longue durée, de s'assurer que si une plus-value est réalisée par la commune des Ponts-de-Martel, la Ville de Neuchâtel puisse tout de même récolter quelques deniers. Cela me semblerait, dans les excellentes relations qui régissent les rapports entre ces deux communes, parfaitement normal?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, complète :

- En réfléchissant à haute voix et par analogie à ce que je connais dans le domaine des successions, je pense que cela doit être tout à fait possible de prévoir, dans un acte notarié, que, pour le cas où la commune des Ponts-de-Martel venait à faire une bonne opération à futur, nous puissions participer à la plus-value qu'elle réalise, mais alors avec, à charge pour nous, de payer, le moment venu également, la contribution à la plus-value que nous réaliserais, mais là, vis-à-vis de l'Etat. Cela doit donc être possible et nous réfléchirons à votre suggestion pour l'intégrer dans la conclusion des actes le moment venu.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Légitif de se prononcer sur les deux arrêtés. L'arrêté No I est **adopté par 35 voix sans opposition et sans abstention**. L'arrêté No II est **adopté par 34 voix sans opposition et une abstention**.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, sans opposition ni abstention.

**Arrêté
concernant une vente de terrain à la Commune des Ponts-de-
Martel, au lieu-dit « Les Prises »
(Du 14 janvier 2008)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. Le Conseil communal est autorisé à vendre à la Commune des Ponts-de-Martel,

- a) une parcelle de 15'115 m² en zone d'urbanisation au prix de 25 francs le m²
- b) une parcelle de 2'555 m² en zone d'utilisation différée au prix de 25 francs le m²
- c) une parcelle de 6'320 m² en zone agricole au prix de 5 francs le m²

Ces parcelles, dont la surface exacte sera déterminée en temps utile par le géomètre cantonal, seront détachées de l'article 2359 du cadastre des Ponts-de-Martel.

Art. 2. Seront déduits du prix de vente de 473'350 francs :

- a) les frais de raccordement des deux immeubles de la Molta aux réseaux d'eau potable et des eaux usées, soit 80'000 francs.
- b) le prix d'acquisition de l'article 2585 du cadastre des Ponts-de-Martel sur lequel est érigé le nouveau centre forestier, soit 44'000 francs.

Art. 3. Tous les frais relatifs à cette opération, tels que géomètre, notaires, lods, inscription au Registre foncier, sont à la charge de la Commune des Ponts-de-Martel.

Art. 4. La contribution de plus-value résultant du dézonage de 17'670 m² de la zone agricole à la zone d'urbanisation ainsi que les frais

Séance de lundi 14 janvier 2008

d'acquisition de l'article 2585 du cadastre des Ponts-de-Martel sur lequel est érigé le nouveau centre forestier, sont à la charge de la Ville de Neuchâtel.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui abroge les dispositions contraires de l'arrêté du Conseil général, du 14 mars 2005.

Neuchâtel, le 14 janvier 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 14 janvier 2008

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix contre 0 et 1 abstention.

**Arrêté
concernant la vente de l'immeuble La Molta-Dessus 5
aux Ponts-de-Martel
(Du 14 janvier 2008)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre à Madame Aline Béguin et Monsieur Yves-Alain Montandon, au prix de 255'000 francs, l'article 2713 du cadastre des Ponts-de-Martel, parcelle bâtie de 2'010 m².

Art. 2.- Tous les frais relatifs à cette opération, tels que, géomètre, notaire, lods, inscription au Registre foncier, sont à la charge des acquéreurs.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 14 janvier 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Philippe Loup

Amélie Blohm Gueissaz

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la prolongation et la modification d'un droit de superficie à Plaines-Roches

(Du 10 décembre 2007)

M. Steven Bill, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Dans sa séance du 20 décembre, la Commission financière s'est penchée sur ce rapport et a proposé un **amendement** qui figure sur vos pupitres. Cet amendement a été accepté à l'unanimité ainsi que les autres arrêtés. Cet amendement propose le texte suivant : **"Art 2, alinéa 2 nouveau : "l'indexation aura lieu chaque année, la première fois le 1^{er} janvier 2009".**

M. Blaise Péquignot, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Les groupes radical et libéral ne voient aucune objection à la prolongation et la modification du droit de superficie ici en cause et ils accepteront donc le projet d'arrêté. Afin de partager les soucis de la Commission financière, nous accepterons également l'amendement proposé par cette dernière et je me permettrai même un audacieux compromis, sous forme d'un **sous-amendement** de l'amendement de la Commission financière. Il faudrait donc dire : **"L'indexation aura lieu**

Séance de lundi 14 janvier 2008

chaque année, la première fois le 1^{er} janvier 2009, l'indice de base étant celui du mois de la signature de l'acte", pour que tout soit bien clair et précis dans cette affaire et j'en déduis que dans les autres dossiers où les indexations apparemment n'ont pas toujours été reportées, ce qui avait justifié l'intervention de la Commission financière, nous comptons sur le Conseil communal pour faire une petite vérification pour que tout soit mis à jour.

Mme Béatrice Bois, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Il nous paraît équitable d'accorder à l'entreprise Zutton une prolongation du droit de superficie, vu les frais d'investissements importants qu'elle a engagés afin d'assurer un bon fonctionnement à sa société de construction. Le groupe socialiste acceptera donc à l'unanimité le rapport concernant la prolongation et la modification de ce droit de superficie ainsi que l'arrêté y relatif. Concernant les amendements, notre groupe acceptera l'amendement de la Commission financière. Quant à celui du Conseil communal, nous attendons les explications du Conseil communal avant de nous prononcer. Nous avons également entendu le compromis proposé et il nous semble jouable.

M. Sébastien Bourquin, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol acceptera à l'unanimité cet arrêté ainsi que les deux amendements proposés par la Commission financière et le Conseil communal tout en saluant la bonne intelligence du Conseil communal de prolonger ce droit de superficie qui bénéficiera à une entreprise qui a investi en ville de Neuchâtel.

Mme Anne-Frédérique Grandchamp, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC acceptera l'amendement de la Commission financière et le sous-amendement proposé par M. Péquignot.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, déclare :

- J'imagine, à entendre le porte-parole du groupe radical et libéral qu'il a deviné les motivations du Conseil communal. Je les formule pour les autres groupes. Il faut comprendre que l'arrêté que vous avez sous les yeux a connu une première version dans laquelle on prolongeait la durée du droit de superficie sans modifier le montant de ce droit. Lorsque nous avons, dans cette première version, agi ainsi, on ne voulait pas, le jour

Séance de lundi 14 janvier 2008

où l'opération serait faite, d'autant plus avec cette prolongation, lors de la prochaine indexation, perdre l'inflation qui était survenue entre la dernière indexation de 2001 et le moment où surviendrait une nouvelle indexation. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué la dernière base connue, celle de 2001.

Dans une deuxième version, celle que vous avez sous les yeux, et après négociations, comme le dit le rapport, nous avons porté le montant du droit de superficie nouveau à 6 francs le mètre carré et nous avons tout simplement oublié de modifier la base de calcul. Il nous paraîtrait contraire à la bonne foi dans les affaires et la loyauté que l'on doit à notre interlocuteur, de lui faire la mauvaise surprise d'avoir, au 1^{er} janvier 2009, une correction du montant du droit de superficie qui tienne compte d'une base de calcul en 2001. Dans son esprit, comme dans le nôtre, lorsque nous avons négocié ce prix nouveau de 6 francs, il allait de soi que l'inflation survenue entre 2001 et le moment de nos négociations, respectivement le moment où nous allons conclure après le passage devant votre Autorité, que cette inflation était comprise dans le montant de notre négociation. C'est donc pour ne pas trahir la confiance chez notre interlocuteur que nous proposons notre propre amendement à notre arrêté.

Pour autant que j'aie été attentif à la formulation du sous-amendement du porte-parole du groupe radical et libéral, je crois qu'au nom du Conseil communal, je peux accepter cette formulation qui n'est pas un compromis mais la contraction en un seul amendement des deux amendements de la Commission financière et du Conseil communal.

Le président, **M. Phillippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Conseil général de se prononcer sur l'arrêté. Il rappelle le texte du sous-amendement qui remplace les deux amendements. Au vote, ce sous-amendement est **adopté par 35 voix sans opposition ni abstention**. Quant à l'arrêté amendé, il est **accepté par 35 voix sans opposition ni abstention**.

Séance de lundi 14 janvier 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, sans opposition ni abstention.

**Arrêté
concernant la prolongation et la modification
d'un droit de superficie
à Plaines-Roches
(Du 14 janvier 2008)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à prolonger le droit de superficie distinct et permanent, immatriculé article 12408 du cadastre de Neuchâtel, parcelle de 4'483 m², au profit de Zuttion Constructions SA, jusqu'au 12 juin 2071.

Art.2.- ¹La redevance du droit de superficie est portée à 6 francs le m² et indexée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

²- L'indexation aura lieu chaque année, la première fois le 1^{er} janvier 2009, l'indice de base étant celui du mois de la signature de l'acte.

Art.3.- Tous les frais relatifs à cette opération sont à la charge du superficiaire.

Art.4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 14 janvier 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

**4
07-503**

**Postulat du groupe popvertssol, par M.
Sébastien Bourquin et consorts,
concernant la modération du trafic à la rue
des Bercles**

(Déposé le 1^{er} octobre 2007)

Ce postulat dont l'urgence a été acceptée en est au stade de la discussion. Voici son texte et le développement qui l'accompagne :

"Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité et les effets globaux (reports de circulation, qualité de l'air, bruit, sécurité) d'une fermeture partielle (dans un sens uniquement) ou totale de la rue des Bercles à la circulation motorisée de transit afin de modérer le trafic dans ce secteur aux abords immédiats de la zone piétonne et d'une crèche communale fréquentée par de nombreux enfants en bas âge.

Le Conseil communal est prié de mener cette étude en tenant compte de l'évaluation du report de circulation induit par la fermeture de ladite rue durant les travaux de consolidation du mur et de réfection de la chaussée des Bercles. Enfin, l'étude devra s'appuyer sur la diminution du nombre de pendulaires attendue dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième étape du plan de stationnement".

Séance de lundi 14 janvier 2008

Le développement qui suit a été déposé par écrit et confirmé oralement lors de la séance du 1^{er} octobre 2007.

"Dans le cadre de la consolidation du mur de la rue des Bercles s'est posée la question d'appliquer une solution moins onéreuse qui aurait eu l'inconvénient de rétrécir la largeur de la chaussée d'environ 20 centimètres. En raison de l'importance actuelle de cet axe de circulation, le Conseil communal a décidé d'écartier une telle variante. Hormis le fait que cette solution plus simple se serait révélée peu heureuse en terme esthétique, il nous paraît légitime de remettre en question la nécessité du maintien de cet axe de circulation de transit.

En effet, on peut se demander si l'étude qui a été menée avant l'ouverture des tunnels sous la ville concernant l'éventuelle fermeture de la rue des Bercles et qui aurait conclu, selon les propos du directeur des travaux publics, à la paralysie de la ville, parviendrait encore aujourd'hui aux mêmes conclusions.

Notre groupe estime que le contexte actuel et futur est singulièrement plus propice à réétudier des mesures de modération de trafic dans ce secteur.

Premièrement, la consolidation du mur et la réfection de la chaussée de la rue des Bercles permettront de constater à l'échelle réelle les effets d'une fermeture partielle et totale de cette rue sur la circulation motorisée aux abords du centre-ville, que ce soit sur le plan de la qualité de l'air et du bruit et sur le plan de la fluidité de la circulation, et accessoirement sur la fréquentation du parking du Seyon, aujourd'hui accessible aussi bien par les Bercles que par l'Ecluse. Si on devait constater un désordre absolu et des embouteillages à n'en plus finir sur les routes de contournement par le sud et le nord, (à savoir les axes, par le sud, rue des Terreaux - place Numa Droz – rue de la place d'Armes – quai Philippe Godet – ruelle William Mayor – tunnel de Prébarreau et, par le nord, chaussée de la Boine – rue des Parcs), on pourra alors déduire que l'étude menée avant l'ouverture des tunnels garde encore aujourd'hui toute sa pertinence et que l'analyse du Conseil communal était finalement la bonne.

Deuxièmement, la mise en application attendue et – nous l'espérons – imminente de la troisième étape du plan de stationnement devra à terme réduire significativement la circulation motorisée des pendulaires. Comme une grande partie du trafic employant l'axe rue des Bercles – rue de l'Ecluse est du trafic de transit, on en peut attendre des effets

Séance de lundi 14 janvier 2008

positifs allant dans le sens d'une réduction de la circulation motorisée. Si les résultats de la fermeture temporaire de la rue des Bercles pour cause de travaux devaient corroborer les conclusions de l'étude datant d'avant l'ouverture des tunnels, il est fort probable que l'application de la troisième étape du plan de stationnement résoudra les problèmes provoqués par les reports de circulation.

Nonobstant les problèmes de reports de circulation que nous considérons tout à fait solubles, le groupe popvertssol voit dans la fermeture partielle ou totale de la rue des Bercles une extraordinaire opportunité d'étendre la zone piétonne vers le nord, de sécuriser les abords d'une crèche communale et de contribuer à fluidifier la circulation des trolleybus dans la partie basse de la rue de l'Ecluse. Par ailleurs, la fermeture totale de la rue des Bercles permettrait de réduire les nuisances sonores et les immixtions de gaz d'échappement et, par conséquent, de respecter les normes OPair aussi bien à la rue des Bercles que dans la partie basse de la rue de l'Ecluse. Enfin, le contournement du trafic de transit par le sud et le nord conduirait à valoriser les rues des Bercles et de l'Ecluse qui souffrent aujourd'hui d'une exposition accrue aux nuisances de la circulation motorisée et qui, de ce fait, se révèlent peu attrayantes en matière de qualité de vie.

Mme Marie-France Joly, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste est très partagé quant à la nécessité de redemander aujourd'hui et dans l'urgence au Conseil communal de réaliser une étude d'impact de la fermeture totale ou partielle de la rue des Bercles, à l'occasion des travaux de réfection du mur de soutènement. En effet, le Conseil communal a rappelé, lors de la séance du 1^{er} octobre, les études réalisées en 1992-1993. Une étude de circulation ne pourrait pas d'ailleurs se limiter à la seule rue des Bercles, mais devrait porter sur l'ensemble du centre-ville, voire plus largement encore. Il ne s'agit pas de transférer les problèmes d'un endroit et de péjorer la situation à d'autres endroits de la ville. Ensuite la diminution attendue du nombre de pendulaires dans la troisième étape du plan de stationnement est encore un souhait qui, nous l'espérons, se réalisera. Cependant, les conditions de circulation ont passablement évolué depuis 1993 et il s'agit peut-être d'une opportunité à saisir soit de confirmer soit d'infirmer les résultats des études menées il y a 15 ans. Dans ce dernier cas, cela pourrait conduire à un nouveau plan de circulation au centre-ville. Cette étude n'a pas été budgétée et nous aimerions savoir quel montant serait engagé par une telle démarche d'envergure.

Séance de lundi 14 janvier 2008

En conclusion, les avis étant partagés, chaque élu du groupe socialiste votera selon son intime conviction.

M. Blaise Péquignot, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Point n'est besoin de mener de longues études pour déterminer si le but recherché par le postulat, à savoir la fermeture complète de la rue des Bercles, est réaliste ou pas. Je crois qu'il suffisait d'emprunter ce soir les axes traversant la place Numa-Droz pour se rendre compte tout de suite des effets de la fermeture de cette rue au niveau de la surcharge de trafic. En outre, le Conseil communal, dans sa séance du 1^{er} octobre 2007, rappelait effectivement les résultats de ces études d'ores et déjà menées et qui concluaient au fait que la fermeture de cette rue était un non-sens ou en tous cas, je rappelle les propos du représentant du Conseil communal qui soulignait : "Dans le cadre de la procédure de consultation cette variante, y compris à cause du bilan écologique, faisait la quasi-unanimité contre elle". C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du rapport qui était discuté à l'époque, le Conseil communal avait dit qu'il mettrait tout en œuvre pour assurer la meilleure fluidité du trafic.

Nous voyons donc que cet axe est important, qu'il génère un certain trafic, c'est évident, mais si nous voulons modifier ces éléments cela impliquerait une étude assez lourde puisqu'il faudrait avoir, dans un premier temps, l'état actuel de la situation et pas seulement au niveau de la rue des Bercles, mais de tous les axes touchés par le report de trafic. Il est vrai que sur le seul petit tronçon de la rue des Bercles, on améliorerait la qualité de l'air, le bruit, on allégerait aussi les nuisances que peut ressentir la crèche des Bercles, mais c'est aussi oublier que la pauvre crèche qui est à la Place-d'Armes, crèche communale du centre-ville, qui déguste déjà passablement maintenant, dégusterait encore davantage. On voit donc que ce que l'on ferme d'un côté a des effets importants et cet événement n'est effectivement pas simple en termes financiers.

Sur la fermeture actuelle de la rue des Bercles, j'aimerais faire part d'un certain étonnement dans la mesure où, lors de la discussion de ce rapport concernant ces travaux, et justement sur la possible fermeture totale de la rue, le rapport rappelait qu'au niveau de la circulation, nous préconisons de maintenir uniquement le sens de circulation montant durant les étapes des travaux, ponctuellement la rue pourrait être fermée durant plusieurs heures selon les besoins. De plusieurs heures ponctuellement nous avons une fermeture pendant quasiment quatre

Séance de lundi 14 janvier 2008

mois dans les deux sens et, une fois de plus, ce qui ne paraît pas réalisable dans une bonne gestion des affaires de la commune devient soudain possible et prioritaire apparemment pour satisfaire le vœu de quiétude de leurs majestés de l'UEFA et, une fois de plus, il y a lieu de déplorer que soudain, pour assurer justement le calme pendant une vingtaine de jours d'une quarantaine de personnes, pendant quatre mois, on dérange le quotidien des habitants et des personnes qui travaillent à Neuchâtel ainsi que des visiteurs. Il y a manifestement une certaine disproportion.

Mme Anne Frédérique Grandchamp, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Je me rallie à ce que disait M. Péquignot et je pense que l'on va déplacer le problème. Si pour aller en centre-ville, la rue des Bercles est fermée, les automobilistes vont passer par le bord du lac où il y a aussi une crèche et on va faire la rue des Parcs, la rue des Sablons et la rue des Fahys. Le problème sera le même, il y aura des nuisances sonores et de la pollution. On ne fait que repousser le problème plus loin.

M. Sébastien Bourquin, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Il est vrai que si on réfléchit comme un automobiliste qui tient à sa voiture, qui ne veut pas changer d'habitudes, une étude de fermeture partielle ou totale de la rue des Bercles ne peut pas être raisonnable. Mais n'oublions pas que depuis bientôt deux ans, la Commission spéciale pour l'élaboration du plan de stationnement se penche justement sur cette question de transfert modal et notre postulat s'inscrit dans cette réflexion globale. Nous faisons le pari que la troisième étape du plan de stationnement, avec d'autres mesures, comme celle que nous vous proposons d'étudier, va infléchir les habitudes des automobilistes puisqu'ils ne pourront, premièrement, plus stationner gratuitement en ville et, s'il y a aussi des fermetures de tronçons de routes, ils devront parcourir davantage de rues pour venir de A à B. Peut-être vont-ils déduire qu'en bus, ils y seront plus rapidement. Nous ne voulons pas faciliter la vie des automobilistes, nous voulons que les automobilistes réfléchissent à d'autres moyens de transport et c'est en fermant certaines rues qu'on y contribuera. Nous ne voulons pas reporter le problème sur d'autres tronçons.

Le groupe socialiste l'a rappelé, cette étude date des années 1990. Nous sommes en 2008. Depuis lors beaucoup de choses ont évolué. Le Conseil communal lui-même nous propose un ambitieux plan de

Séance de lundi 14 janvier 2008

stationnement qui a justement d'autres ambitions que d'ouvrir les rues aux automobiles, mais plutôt canaliser les automobilistes sur les transports publics. Il nous paraît donc qu'avec cette étude de faisabilité, nous ne préjugeons en rien de l'état futur de la rue des Bercles, nous demandons de réétudier uniquement l'opportunité de la fermer partiellement ou totalement puisqu'il s'agit effectivement d'une rue à problèmes qui est au bord de la zone piétonne qui traverse un quartier très vivant, parcouru par des milliers de voitures. Il nous paraît que c'est dommage qu'on ne réfléchisse pas à d'autres voies pour canaliser ces automobiles qui, une fois encore, sont des pendulaires. Nous vous demandons de rouvrir ce dossier, d'autant plus que le Conseil communal, en à peine trois mois a complètement changé de position. Le 1^{er} octobre 2007, on nous disait que si on fermait complètement cette rue ce serait le désordre total dans la ville, qu'on ne pourra plus circuler. Or, que constate-t-on? Il suffit qu'une équipe de football que nous saluons d'ailleurs, s'installe un mois dans un hôtel cinq étoiles et tout à coup ce qui n'était pas imaginable il y a trois mois le devient. On ferme ce tronçon pendant quatre mois et demi. Rien n'obligeait la Ville à procéder de la sorte. On aurait très bien pu reporter les travaux de réfection de cette rue des Bercles. Mais le Conseil communal prend le pari que la ville va continuer à vivre durant ces 4 mois et demi, que les automobilistes vont pouvoir continuer à se rendre en ville, que les riverains de ces rues qui vont devoir maintenant subir davantage de trafic vont pouvoir respirer. Le Conseil communal se contredit donc en moins de trois mois, et nous souhaitons justement maintenant profiter de cette belle occasion de mener cette étude en taille réelle puisque ce ne sera plus théorique, ce sera une étude pratique, on verra tout de suite les effets de cette fermeture et à la limite on pourra se rendre nous-mêmes à l'évidence que ce n'était pas une bonne idée, mais tentons ce pari de prendre aussi de telles mesures. Il y a d'excellents transports publics en ville et c'est aussi une telle mesure qui contribue à des changements de comportement et d'état d'esprit. Nous vous invitons à ne pas fermer cette occasion et donner plus de qualité de vie aux habitants de ce quartier très exposé au trafic. Laissons le Conseil communal étudier ceci in situ, en nature et nous verrons par la suite si c'est une bonne idée ou si on peut continuer comme on l'a fait ces 15 dernières années.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- La rue des Bercles est à nouveau sous les feux de la rampe. C'est vrai qu'il y a deux raisons à cela. D'abord, les travaux qui ont commencé lundi, ont nécessité une fermeture complète. Je crois qu'il est faux de mélanger les deux dossiers, à savoir le dossier de la fermeture et

Séance de lundi 14 janvier 2008

pourquoi nous avons fermé de cette manière avec la problématique de l'étude d'une fermeture définitive. En l'occurrence, nous avions le choix entre deux maux lorsqu'il fallait refaire cette rue. Ou elle était fermée partiellement dans un sens pendant des mois et des mois et ceci probablement pendant deux fois six mois, donc réparti sur deux années, ou l'autre mal était une fermeture complète pendant 4 mois environ.

Dans un premier temps, c'est vrai, le Conseil communal avait choisi la solution de deux fois 6 mois. C'était parce que les travaux auraient duré plus longtemps, mais compte tenu du rôle de la rue des Bercles, il nous semblait que c'était un moindre mal de ne la fermer que dans un seul sens. Ensuite une équipe nationale de l'Euro 2008 a choisi de venir à Neuchâtel, et nous en sommes très heureux et nous avions dès lors un problème qui s'est superposé au problème des Bercles. Il s'agit d'un problème de circulation sur la route cantonale 5 à hauteur de la place Pury. C'est donc le cumul de ces deux problèmes qui nous a fait dire que nous devions régler le problème des Bercles avant car nous avons, là, justement, les deux seuls axes est-ouest au sud de la voie de chemin de fer pour traverser Neuchâtel. Nous ne pouvions dès lors pas avoir en même temps, d'une manière ou d'une autre, un trafic entravé sur les deux seuls axes à notre disposition. Voilà pourquoi nous avons choisi d'échelonner les problèmes, de traiter d'abord et très rapidement le problème des Bercles, et pour cela nous devions fermer la rue dans les deux sens, pour ensuite avoir les Bercles à disposition au moment où nous aurons des limitations d'accès sur la route cantonale 5 à la hauteur de la place Pury.

Quel est le rôle des Bercles? Je crois qu'il faut garder cela à l'esprit quand on fait ce genre de réflexion. Si vous prenez la ville de Neuchâtel et que vous regardez ce qu'il y a en ville au sud des lignes de chemin de fer. Le centre ville est une zone piétonne quasiment totalement hermétique. Il faut donc que la circulation qui va d'est en ouest et d'ouest en est puisse se faire en évitant cette zone piétonne. Elle le peut par le sud, c'est la route cantonale 5, par le nord c'est la rue des Bercles. Il n'y a pas d'autre solution. Et si vous me dites que l'autre solution c'est de passer par les Parcs, vous imaginez les détours que cela fait et nous ne pouvions pas l'accepter.

Il faut donc se rendre compte que cette rue des Bercles a un rôle important de transit intra muros entre est et ouest de la ville. C'est une rue qui, par le fait que nous n'avons que deux axes est-ouest a un trafic important, bien que ce soit une rue étroite. En plus, c'est une rue un peu particulière où il n'y a quasiment pas de desserte locale par rapport au

Séance de lundi 14 janvier 2008

nombre de véhicules qui passent, combien s'arrêtent là? Très peu, il y a très peu d'activités, nous ne sommes pas dans une rue avec une activité commerciale importante et où on se dit qu'il faut complètement changer la circulation pour développer d'une manière ou d'une autre les surfaces mises à disposition des clients qui vont dans des commerces. On se rend bien compte que nous sommes là à la périphérie d'une zone piétonne et en tous cas pas dans une rue à forte activité commerciale. En plus, c'est une rue à forte déclivité. Nous avons quelques rues en zone piétonne à forte déclivité, mais elles font partie d'un tout. Cette rue des Bercles à forte déclivité n'est pas très propice à en faire une zone piétonne et, en plus, elle ne donne que sur un côté car de par le décrochage que nous avons entre le nord et le sud, elle ne dessert que sa partie sud.

Le fait que cette rue joue un rôle important n'est pas nouveau et si vous prenez les études faites en 1992, le Conseil communal y avait déjà réfléchi et avait une douzaine de variantes qui avaient été développées, sans compter toutes les possibilités de combinaisons entre elles. Nous avions traité le sens unique montant, le sens unique descendant. Je vous en donne volontiers acte, contrairement au postulat, le Conseil communal et les ingénieurs, à l'époque, n'avaient pas poussé l'aventure jusqu'à imaginer une fermeture complète car, lorsque nous avions mesuré les impacts d'une fermeture à sens unique montant et ceux d'une fermeture à sens unique descendant, on n'a pas osé additionner les deux. C'est cela la réalité des choses.

L'étude de 1992 est-elle encore valable? C'est un argument intéressant. Mais 1992, c'est juste avant l'ouverture des tunnels. On va nous dire que tout a changé depuis cette ouverture. Non, car en 1992, nous avons fait les études en prévision de l'ouverture des tunnels, nous connaissons cette ouverture, nous n'avons pas été surpris en 1992... Donc tous les modèles qui ont été construits par les ingénieurs de l'époque ont tenu compte de la situation en se disant comment va fonctionner la circulation en ville de Neuchâtel une fois que l'on aura ouvert les tunnels? C'est pour cela que nous avons fait un plan de circulation que vous avez adopté en 1993. C'était bien sûr après l'ouverture des tunnels.

Qu'est-ce qui a changé depuis lors? Le trafic et j'en conviens volontiers. S'est-il amélioré? Cela dépend de quel côté on se place. En l'occurrence il n'a fait que d'augmenter car c'est lié à l'activité économique, au développement de la ville, au développement aussi des communes suburbaines et le trafic sur voirie à ciel ouvert, malgré le fait que nous ayons un tunnel, certains diront à cause du tunnel, n'a fait aussi que

Séance de lundi 14 janvier 2008

d'augmenter. Que se serait-il passé sans tunnel? Nous ne sommes pas là pour faire de la politique fiction, mais le fait est que le trafic a augmenté. Cela veut dire que si vous avez des études avec les mêmes modèles, mais que vous avez seulement un trafic plus important, les nuisances et les effets négatifs sont encore plus grands que ceux de l'époque. Si vous avez un trafic qui a augmenté de 15 % et que vous ne pouvez plus le faire passer à cet endroit et que ces 15 % vous les reportez sur un autre axe, en plus... La situation ne s'est bien sûr pas améliorée.

La conclusion des études disait que toute fermeture partielle de cet axe des Bercles provoquait au moins deux choses. D'abord un report sur la route cantonale 5 entre le tunnel de Prébarreau et la Poste et un report sur les Parcs. Peut-être que quelques commerçants seront contents aux Parcs de voir un report de clients potentiels qui viennent, mais il y a aussi des habitants, des écoles. Je vous rappelle que nous avons dû prendre des mesures pour tenter de limiter le trafic, modérer sa vitesse dans ce secteur et nous n'avons pas tellement envie d'y remettre des voitures supplémentaires. Et au bout des Parcs du côté ouest, vous arrivez à Vauseyon et nous avons encore des écoles. Je ne crois donc pas que ce soit dans l'intérêt global de la ville d'avoir un report de charge sur les Parcs.

Si, en plus, on prend la fermeture non pas pour descendre, mais pour monter, c'est-à-dire que vous faites une rue de l'Ecluse en cul-de-sac, c'est la réalité, les modèles démontrent qu'il y a encore plus de circulation sur la rue de l'Ecluse car la circulation au lieu de pouvoir être évacuée, va dans les deux sens. Celui qui descend, mais qui habite à la rue de l'Ecluse doit forcément remonter. Dans le haut de cette rue donc vous avez encore plus de circulation qu'aujourd'hui avec le transit, sans parler du fait qu'il y a le problème de l'accès au parking du Seyon. Nous sommes donc ici dans une situation qui, visiblement, nous poserait problème.

Aujourd'hui, refaire des études pour une fermeture partielle, n'est pas nécessaire, pas urgente et je rejoindrai ce que disait M. Péquignot à savoir faut-il faire une étude pour une fermeture complète alors que nous allons la vivre? Vous allez la vivre à l'échelle 1 sur 1. Il n'y a pas besoin de faire tellement d'études, vous allez vivre concrètement pour voir ce que cela pose comme problèmes et je pense que nous n'allons pas faire une étude pour expliquer ce que tous les Neuchâtelois, automobilistes ou piétons, car ces derniers qui doivent circuler entre les voitures qui tournent au ralenti parce qu'il y a bouchon n'apprécient pas trop que le

Séance de lundi 14 janvier 2008

trafic soit perturbé. Tout le monde va donc constater que nous avons un problème lorsque la rue des Bercles est fermée. Et il est vrai que le Conseil communal, et on ne peut pas nous accuser pour cela, ne raisonne pas comme l'automobiliste. Il a une vision d'ensemble et pour preuve, voyez ce qui s'est passé avec la ruelle du Port. Quant nous l'avons fermée, que ne nous a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas écrit sur cette ruelle, comme quoi c'est un scandale... Vous imaginez maintenant avec la rue des Bercles. Vous allez me dire que puisque j'arrête la politique, je peux me permettre. C'est vrai que le moment serait peut-être idéal, mais je crois que nous ne sommes pas là pour mener une politique en vue d'ennuyer l'automobiliste. Nous devons passer à un autre stade.

Tout ceci ce n'est pas encore un bon argument. Nous avons un autre problème, de cohérence. Quand je dis "on", je dis presque le groupe popvertssol car en septembre 2004, ce groupe a déposé un postulat ou une motion, no 136 qui demandait que nous réfléchissions pour savoir comment on pouvait modérer le trafic sur la route cantonale 5! C'est ce l'on nous a demandé en 2004! Aujourd'hui vous nous dites que nous devons étudier pour savoir ce que cela ferait si on augmentait le trafic sur la route cantonale 5. Alors je vous dis non. Il ne faut pas nous faire étudier le tout dans un sens et le tout pour son contraire et je crois que nous avons un vrai problème de cohérence et je vous rappelle que le Conseil communal avait accepté votre postulat en 2004 pour la route cantonale 5. Car c'est vrai, nous avons un vrai problème de liaison entre le centre historique de la ville et le lac. Je crois qu'il est véritablement erroné de vouloir aujourd'hui reporter du trafic de la rue des Bercles vers cet axe.

Il y a un autre argument qui est venu depuis lors. Vous savez que le Conseil communal se bat pour une prolongation du littorail et je crois que nous sommes tous d'accord ici. Mais où allons-nous le faire passer ce littorail? A la Place-d'Armes! La place que nous avons à disposition n'est pas grande et on ne va pas, alors que nous avons besoin de place pour faire passer le tram, rajouter du trafic aussi sur cet axe. Au contraire, il faut que, d'une manière ou d'une autre, on puisse avoir la place nécessaire si on veut que cette solution puisse être défendue.

Si on voulait être cohérent, pour accepter le postulat d'aujourd'hui, il faudrait que vous retiriez le 136 de l'époque, mais je vous demande de ne pas le faire car autant celui d'époque est un bon postulat, autant ce que vous nous demandez aujourd'hui n'est pas cohérent.

Séance de lundi 14 janvier 2008

A propos de l'impact du plan de stationnement III, nous sommes très flattés que vous disiez tout le bien que vous pensez de ce plan, mais je crois que nous pouvons garder les pieds sur terre et du réalisme. Ce plan de stationnement est un élément favorable, ce n'est pas ce qui va diminuer de manière drastique l'ensemble du trafic en ville de Neuchâtel et on ne peut pas dire que parce qu'il y aura le plan de stationnement III on peut fermer les Bercles. C'est un raccourci qui ne tient pas la route.

La problématique de l'accès à la crèche. Quand j'ai lu le développement écrit de M. Bourquin, j'ai pensé à "Grock". Il avait un piano et une chaise. La chaise était trop loin du piano. Il se levait et tirait le piano pour le rapprocher de la chaise... C'est la même chose. Nous aurions une crèche avec trop de circulation. Tant pis, on boucle la circulation et on la reporte sur toutes les autres écoles et crèches pour que celle-là ne doive pas bouger. Si vraiment il y a un problème d'accès, ce que nous ne croyons pas, il faut alors déplacer la crèche plutôt que fermer les Bercles.

Au sujet de l'environnement, les bouchons sont nuisibles pour l'environnement. Nous voulons une circulation fluide, modérée mais fluide et les détours faits en voiture sont aussi nuisibles pour l'environnement.

Nous ne sommes pas allés jusqu'à étudier ce que pourrait nous coûter l'étude. L'ordre de grandeur est de 40 à 50'000 francs si nous prenons les mesures demandées sur le domaine de l'air, du bruit, si nous engageons un ingénieur spécialisé dans les problèmes de trafic, si nous relevons l'ensemble des passages de véhicules, etc., et si nous regardons les reports car cela ne sert à rien de faire que la rue des Bercles, mais il faut élargir l'échelle, dans ce cas l'ordre de grandeur c'est le prix dont je vous ai parlé. Mais cette étude n'est pas nécessaire.

Le Conseil communal, clairement, ne veut pas surcharger l'axe sud, à savoir celui de la route cantonale 5 qui sépare la ville et le lac et nous ne voulons pas non plus charger un axe qui devra accueillir le prolongement du littoral ni charger plus encore la rue des Parcs où nous avons de l'habitat et des écoles.

Véritablement dans cette ville, nous avons posé des priorités. Nous avons voulu avoir une politique incitative, mais nous n'irons pas jusqu'à ennuyer au maximum l'automobiliste.

Séance de lundi 14 janvier 2008

M. Sébastien Bourquin ajoute :

- Le Conseil communal évoque le manque de cohérence que sous-tendrait notre postulat. L'un n'empêche pas l'autre. Si nous avons demandé l'étude sur la route cantonale on demande aujourd'hui celle sur la rue des Bercles, c'est que justement il y a beaucoup de choses qui vont changer, nous l'espérons, c'est le plan de stationnement. Je suis un peu déçu de l'explication du Conseil communal qui voit ce troisième plan trop modestement alors que l'on a toujours parlé de transfert modal et vous savez tous que chaque route que l'on construit attire du trafic supplémentaire. A contrario, chaque route que l'on ferme devrait inciter les automobilistes à réfléchir à d'autres moyens de transport.

Le plan de stationnement a pour ambition de faire adopter les transports publics ou des moyens de mobilité douce aux automobilistes qui, jusqu'à présent, sont toujours venus en voiture en ville ou qui se sont déplacés en ville en voiture. Je vois un manque de cohérence du Conseil communal en défendant un troisième plan de stationnement et en s'opposant péremptoirement à toute étude visant à réduire l'offre en routes et en axes de transit comme l'est la rue des Bercles.

Nous ne voulons pas de report de charges, nous voulons une diminution de l'offre de routes. Nous ne voulons pas reporter les problèmes dans d'autres quartiers. Nous ne voulons pas non plus ennuyer la crèche du centre ville avec un report de charges. Il est évident que la circulation devrait diminuer en obligeant la circulation de transit dans les tunnels comme on l'espérait lors de leur ouverture. Une politique cohérente qui a pour but le transfert modal doit aussi prendre des mesures qui visent à réduire l'offre en routes et en axes de transit et ce que nous vous demandons est tout à fait cohérent. Je regrette que le Conseil communal n'est pas prêt à aller plus loin dans son intérêt pour le transfert modal. Si le plan de stationnement ne prévoit pas d'autres mesures accompagnatrices on ne peut que le regretter et nous n'en attendrons pas grand chose.

Mme Anne Frédérique Grandchamp intervient :

- Je voudrais revenir sur les transports publics. Depuis que j'ai été élue, je n'entends parler que des transports publics. Il y énormément de personnes et aussi dans cet hémicycle qui ne se rendent pas compte de ce que cela représente de travailler en trois ou en cinq fois huit. Ce n'est pas que les pendulaires ne veulent pas prendre les transports publics. Mais si je veux pouvoir timbrer le matin à 5h45, je dois avoir un bus à

Séance de lundi 14 janvier 2008

4 heures du matin devant chez moi. L'affaire est donc vite réglée. Nous n'avons pas le choix et nous devons prendre nos véhicules. Et si nous avons rendez-vous chez le dentiste, le médecin ou ailleurs, nous n'allons pas rentrer à la maison pour poser la voiture et prendre encore le bus pour revenir en ville. Nous n'avons envie que d'une chose. Nous nous levons entre 3 et 4 heures du matin et quand on rentre à 14 heures nous avons envie d'aller nous reposer et je pense qu'avant de parler constamment de transports publics, il faut aussi penser à des personnes qui travaillent comme moi et qui ont aussi envie d'avoir une vie privée. Lorsque nous finissons de travailler à 22h15 et que nous avons un bus à 22h45, j'arrive chez moi à minuit. Il faut aussi penser à des gens comme nous qui travaillons en équipe.

M. Blaise Péquignot précise :

- Le transfert modal veut dire beaucoup de choses, mais aussi relativement peu de choses. C'est un idéal que le projet de plan de stationnement essaie d'atteindre, mais dans une faible mesure. Simplement, le trafic existe. On peut prendre des mesures pour tenter de le réduire. On pourrait certes imaginer de complètement boucler l'accès en ville de Neuchâtel. Il n'y aurait pas de voitures du tout. Ce serait une solution qui réglerait définitivement la chose. Mais il faut tenir compte d'une certaine réalité socio-économique que le Conseil communal a rappelée et vouloir à tout prix fermer un axe que des études démontrent déjà comme étant essentiel ou prioritaire pour une bonne fluidité de l'ensemble du trafic au niveau de la ville, je pense que c'est une erreur. Mais s'il s'agit de faire des études pour confirmer ce qui existe déjà et montrer que c'est pire qu'avant comme on peut s'en rendre compte, ce n'est pas une bonne solution.

Il ne faut pas oublier qu'en fermant la rue des Bercles, vous engorgez d'autres axes et l'effet libérateur de la fermeture en terme de transfert modal ne se fait pas du jour au lendemain. Pour que ce transfert ait un sens il faut aussi que le transport public soit amélioré dans certains endroits, rendu performant et actuellement il y a bien quelques couloirs pour les bus, mais, à un moment donné, ils reprennent le flux de la circulation et dans le bus, vous n'avancez pas plus rapidement qu'en voiture et tout le monde se retrouve coincé. Ce postulat pour être plus efficace aurait dû viser l'ensemble des rues de Neuchâtel pour redéfinir une nouvelle réorientation du trafic qui tienne compte de tous les axes. Effectivement l'ouverture des tunnels a canalisé un certain trafic par dessous, mais comme le trafic a augmenté on retrouve la même surcharge que nous avions avant l'ouverture.

Séance de lundi 14 janvier 2008

La solution proposée n'est pas bonne. Il faut envisager cela de manière différente et je ne sais plus s'il y a une motion ou un postulat qui existe, et je crois que c'est le cas. Il faut donc s'opposer à ce postulat qui ne va pas dans le bon sens.

M. Pascal Helle déclare :

-Je retiendrai les bonnes intentions et le consensus général sur la préoccupation que nous avons tous par rapport au trafic dans notre ville. Il s'agit pour le postulat simplement de profiter d'une opportunité qui nous est offerte, d'une nouvelle situation qui est créée, qui n'avait pas été envisagée pour réfléchir à ce que l'on pourrait faire. D'un côté on nous dit que ce n'est pas la peine puisque cette solution est mauvaise. Bien, mais à partir du moment où les gens vont vivre cette situation, nous pensons que, dans une situation de crise, il se pourrait que certaines personnes développent des stratégies auxquelles nous n'avons pas pensé et c'est un peu le but de notre étude. Nous ne demandons pas une étude pour fonctionner une fois encore le portefeuille des finances communales, mais simplement pour ouvrir le débat et réfléchir à ce qui pourrait advenir, à ce que l'on pourrait créer à partir de cette nouvelle situation.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet ce postulat au vote de l'assemblée qui le **refuse par 17 voix contre 9 et 8 abstentions**.

La séance est levée à 22h05

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz